

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique  
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—
Etranger	4.—	10.—	19.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement en y ajoutant une surtaxe de 20 centimes.  
Compte de chèques postal 112 54

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Bas St-Pierre

Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Canon : 1 <sup>er</sup> insertion	20 cent.	la ligne ou son espace
les suivantes	15 "	
Suisse	25 "	
Etranger	30 "	

## Nouvelles du jour

### Le ministre-président de Bavière assassiné ; attentat contre les autres ministres et contre la Diète.

Un nouvel attentat vient d'être commis contre un homme d'Etat. A Munich, hier matin, M. Kurt Eisner, président du gouvernement provisoire bavarois, a été assassiné à coups de revolver par un jeune officier, le comte d'Arco-Valley. Le crime a été commis alors que M. Kurt Eisner se rendait à la Diète, qui inaugurerait sa session.

Cette sanglante tragédie a été aussitôt suivie d'une autre. Des individus armés ont fait irruption dans la salle des séances de la Diète et ont ouvert le feu sur les membres du gouvernement provisoire et les députés. Un des ministres, M. Auer, a été grièvement blessé ; le député catholique Osel a été tué sur le coup. En même temps, d'autres personnages se saisissaient du ministre de la défense nationale, M. Rosshaupter, et le jetaient en prison.

Ces événements sanglants, qui montrent à nouveau dans quel désordre la Révolution a plongé l'Allemagne, font horreur, mais ne surprennent pas. L'atmosphère politique, à Munich, était lourde d'électricité, depuis les élections à l'Assemblée constituante. Ces élections avaient été une défaite éclatante pour M. Kurt Eisner et pour les éléments d'extrême gauche sur lesquels il s'appuyait. Elles avaient fait paraître dans toute sa crudité l'usurpation du pouvoir par un dilettante suivi d'une poignée de partisans. M. Kurt Eisner, qui était un prestigieux rhéteur, avait eu la chance de se trouver là quand la populace de Munich avait fait, presque sans le vouloir, la révolution. La panique de la Cour et du gouvernement légitime avait laissé le pouvoir vacant, M. Kurt Eisner n'avait eu qu'à s'y asseoir. Les élections, cependant, montrèrent la fragilité de son droit à parler au nom du peuple bavarois ; elles révélèrent que M. Eisner n'avait derrière lui qu'un quantième du corps électoral. Il prétendait néanmoins continuer à gouverner. Il avait annoncé que, si la Diète lui était hostile, il la disperserait à coups de mitrailleuses.

La Diète était là et M. Kurt Eisner, qui avait proféré une menace en l'air, ne songeait point à faire jouer les mitrailleuses ; mais il méditait le moyen de se maintenir au pouvoir, et, pour cela, il avait recherché l'appui des éléments bolchévistes, qui sentaient, de leur côté, que leur règne allait finir. Ce sont eux qui ont fait l'attaque contre la Diète. Le ministre qui a été blessé et celui qui a été emprisonné étaient les deux bêtes noires des révolutionnaires.

Que va-t-il se passer maintenant ? A qui le dernier mot restera-t-il ? Il semble que le parti de l'ordre a des chances, la Diète étant réunie, de l'emporter. Ajoutons que M. Kurt Eisner s'appelait de son vrai nom Salomon Kosmanowsky. Il était israélite, originaire de la Galicie. C'était un brillant esprit, mais un médiocre politicien. Il avait été rédacteur à la Gazette de Francfort et au Vorwärts.

L'Epoca de Rome, qui passe pour être l'organe de M. Orlando, semble préparer l'opinion italienne à des renonciations territoriales. Il fait remarquer que l'Italie a fait la guerre « pour le pacte de Londres et sur le pacte de Londres », c'est-à-dire en vertu d'un contrat inspiré par la mentalité d'avant la guerre, du temps des alliances et des contre-alliances. Aujourd'hui, tout cela est déjà loin dans l'histoire ; un fait important est survenu qui a modifié la situation : l'intervention des Etats-Unis et les 14 points de M. Wilson, auxquels les Alliés ont tous adhéré.

L'Epoca ajoute que M. Wilson s'est révélé au congrès de la paix tout autre que bien des gens se l'imaginaient. On croyait avoir affaire à « un philosophe humanitaire, à un idéaliste destiné à se laisser démentir par la réalité ». Au congrès de la paix, on a vu bien vite que M. Wilson est une volonté ; il sait ce qu'il veut et il entend réaliser son programme. « Aussi, conclut le journal romain, du moment que nous avons accepté ce

programme à cause des avantages qu'il nous offrait, nous devons en accepter aussi les conséquences. Il faudra surtout s'habituer à considérer les problèmes territoriaux en fonction du nouvel ordre de choses qui va se dessinant. »

La presse hollandaise continue de protester avec la plus grande vivacité contre les projets d'expansion belge aux dépens des Pays-Bas. Elle dit avec amertume que la Hollande est bien mal récompensée de la sympathie qu'elle a montrée pour le peuple belge pendant ses malheurs. Six cent mille Belges, fuyant l'invasion, se sont réfugiés sur la terre néerlandaise au début de la guerre ; leur détresse était lamentable ; la charité hollandaise fit des prodiges. 200,000 Belges sont restés les hôtes de la Hollande jusqu'à la fin des hostilités. Et maintenant, la Belgique voudrait s'annexer des territoires dont la population est profondément attachée à la patrie hollandaise, en offrant à la Hollande, pour dédommagement, des populations allemandes. L'opinion néerlandaise est offensée de ces propositions.

Mais la Belgique a garde d'oublier ce qu'elle doit à l'hospitalité hollandaise. Aussi, en affirmant que certains territoires seraient nécessaires pour sa sécurité, elle n'a pas annoncé qu'elle les prendrait, mais qu'elle désirait qu'on procédât à des échanges. Si la Hollande refuse, il n'y aura rien de fait.

Le dictateur de la Russie, Lénine, a fait, dans un discours, l'aveu que le régime du Soviet avait failli à toutes ses promesses, dans la question du ravitaillement du pays. Les décrets du gouvernement restent lettre morte, parce que les paysans ne veulent rien vendre contre du papier-monnaie et que la nation a perdu confiance dans les pouvoirs publics. « La tâche est au-dessus de nos forces, a dit Lénine ; la population épuisée par la faim s'impatiente. Des millions d'hommes n'ont pas confiance en nous ; or, il est impossible d'établir un régime économique sans avoir la confiance du peuple. »

Ainsi s'explique que le Soviet ait accueilli la proposition d'une conférence avec les Alliés ; tout en faisant le renchéri, il n'était pas fâché qu'on lui tendit la perche pour l'aider à sortir d'embarras. Mais ce sont les autres partis russes qui refusent d'aller à l'île des Princes ; la date du rendez-vous est passée et le projet est à vau-l'eau.

Un journal de Berlin fait du nouveau président de la République le portrait suivant : « M. Ebert ne représente pas, sans doute, le raffinement suprême de l'esprit ; il n'est pas non plus un homme d'Etat de haute envergure. Mais il a des qualités attrayantes et précieuses et surtout une chaleur de sentiments qui explique sa popularité et une droiture absolue. Ce n'est pas un génie, et ses études ont été encore plus rudimentaires que celles de maint autre politicien, mais il est l'incarnation du bon sens. Il n'y a rien en lui d'angleux et de sec ; il est tout cordialité et rondeur. A ces qualités, il joint une adresse souple et discrète et une remarquable énergie de volonté. Il faut bien de l'une et de l'autre à un ancien soldat pour devenir, même en des temps comme les nôtres, président de la République ! »

### NOUVELLES RELIGIEUSES

#### Les cardinaux français

Nous avons annoncé que le cardinal Luçon, doyen des cardinaux, a présidé une assemblée extraordinaire des cardinaux et archevêques de France. Mercredi, deux séances ont été tenues. Selon le Gaulois, les prélats ont agité les questions suivantes :

Groupement des forces catholiques en vue des élections générales, rédaction d'un programme minimum de revendications imposées aux candidats catholiques, savoir notamment : le respect de la liberté de l'enseignement en laissant au père de famille le choix absolu de

l'école où il veut envoyer ses enfants ; faculté, aux religieux expulsés avant la guerre et revenus en France pour servir la patrie ou prix de leur sang, de continuer à séjourner dans leur pays et remplir leur mission ; principaux éléments du statut général pour l'Eglise de France ; reprise des relations avec le Vatican, etc.

Les prélats se sont également occupés du recrutement du clergé, rendu plus urgent par les vides résultant de la guerre, qui a causé 2000 à 2300 décès. Ils ont étudié enfin les moyens de parer à l'insuffisance du denier des cultes dans de nombreux diocèses.

### La tragédie de Munich

Munich, 21 février.

Le président du conseil des ministres bavarois, Kurt Eisner, a été assassiné, ce matin, vendredi.

L'assassinat a eu lieu à dix heures, dans la Promenadestrasse. Eisner quittait le ministère des affaires étrangères pour se rendre à la séance du Landtag, accompagné de son secrétaire, M. Merke.

Un étudiant, le jeune lieutenant comte Arco, du régiment d'infanterie de la garde, présentement en congé à Munich, tira de la foule deux coups de revolver sur Eisner, qui, atteint à la tête, expira immédiatement.

Le meurtrier a été blessé mortellement d'une balle à la tête par un matelot.

Les deux corps ont été transportés au ministère des affaires étrangères.

L'émotion est énorme en ville, où des troubles sérieux sont à craindre.

Munich, 21 février.

L'assassin de Kurt Eisner est le comte Arco-Valley, lieutenant au régiment d'infanterie du corps de garde bavarois, qui se trouvait en congé à Munich, en vue d'y poursuivre ses études.

Munich, 21 février.

Au Landtag, un second attentat a été commis sur la personne du ministre Auer.

Celui-ci exprimait aux députés son indignation vis-à-vis de l'attentat de Kurt Eisner.

Plusieurs coups de feu partirent de la direction d'une grande porte cachée par une tapisserie de peluche. Puis un homme vêt d'un manteau militaire et d'un chapeau civil se précipita dans la salle des séances, tirant plusieurs coups de feu dans la direction de Auer. Des coups de feu éclatèrent également sur les tribunes.

Une grande panique s'empara des députés. Ils se précipitèrent dans la direction des sorties.

Auer s'était affaissé, touché grièvement au côté gauche.

Le député Osel, du parti populaire bavarois (parti catholique), fut touché par des balles et tué. Deux fonctionnaires ministériels furent grièvement blessés.

Le ministre Hoffmann et le ministre Frauen-dorf, ainsi que quelques députés du groupe social-démocratique qui étaient revenus, prodiguèrent les premiers soins aux blessés.

La séance fut immédiatement levée. Le palais du Landtag est gardé militairement.

Munich, 21 février.

(Wolff) — Le ministre de la guerre Rosshaupter se trouve en état d'arrestation.

Le ministre Auer a été transporté immédiatement dans un lazaret, où il a été examiné par un médecin militaire, et opéré. Son état est très grave.

Munich, 21 février.

(Wolff) — L'état de siège a été proclamé à Munich. Aucune personne civile ne peut séjourner dans la rue après 7 heures du soir. Un conseil des ministres doit avoir lieu ce soir, dans lequel une décision doit être prise au sujet de la nouvelle formation du ministère. Les trois partis socialistes, y compris le parti communiste et les conseils d'ouvriers et soldats, se sont réunis en un comité d'action.

### La santé de M. Clémenceau

Paris, 21 février.

A 6 h. 45, vendredi matin, l'état de M. Clémenceau, qui avait passé une nuit tranquille, était très satisfaisant.

Les médecins ont autorisé le président à recevoir vendredi après midi les membres du gouvernement. Sauf complications au cours de 48 heures, M. Clémenceau pourra reprendre sa vie politique normale dès la semaine prochaine.

### Le voyage de M. Wilson

Washington, 21 février.

(Reuter) — Le ministère de la marine annonce que le vaisseau présidentiel George Washington poursuit son voyage vers Boston, sans escorte, par suite de la mauvaise mer. Le cuirassé New Mexico, dont une turbine a cessé de fonctionner, a été laissé en arrière, ainsi que les autres destroyers.

M. Daniels a donné l'ordre au croiseur Denver d'aller à la rencontre du George Washington.

### Revision partielle de la Constitution fédérale

#### Développement de la motion de M. le conseiller national Musy

##### LE PROBLEME SOCIAL

Tous nous reconnaissons la nécessité de la réforme sociale qui améliorera l'existence du peuple dans son ensemble, mais plus particulièrement celle des classes qui vivent dans des conditions chétives et peu stables.

Nous demandons au Conseil fédéral d'envisager ce vaste problème dans son ensemble, afin que nous puissions situer les œuvres de politique sociale dans un plan général bien étudié et normalement conçu. Cette œuvre gigantesque comporte la solution d'une série de difficultés dont chacune constitue une grave question. Et cependant elle est urgente. Il s'impose de la façon la plus impérieuse, de la résoudre au plus tôt. Je vois dans cette urgence un argument décisif en faveur de la revision partielle. La revision totale ne saurait être menée à chef avant plusieurs années. Imposable d'attendre aussi longtemps pour faire aux œuvres dont la réalisation est pressante une base constitutionnelle. Nous réitérons que les partisans convaincus de la nécessité de la réforme sociale, réalisée par étapes, mais entreprise immédiatement, verront dans ce considérant un motif décisif en faveur de notre thèse.

Il peut, à première vue, paraître téméraire de songer à une régénération du monde à cette heure de crise aiguë et d'horrible convulsion. N'oublions point cependant qu'il existe un ensemble de principes et de lois supérieures qui restent immuables parce qu'ils sont éternels. Disons-nous bien aussi que l'humanité qui sortira de la crise actuelle sera, à tout prendre, probablement assez semblable à celle d'hier. Les accidents, les circonstances, la forme, les apparences, auront surtout changé. Par conséquent, tout effort fait dans le sens d'une application plus adéquate des principes directeurs qui seuls peuvent améliorer le sort de l'humanité constituera en tout temps un acte utile, une œuvre salutaire. Mais, pour que cette œuvre sociale aboutisse, elle devra tout d'abord s'attacher à la restauration des idées, s'inspirer toujours des vérités supérieures, puis faire une sage application pratique des vérités expérimentales acquises par l'observation attentive et persévérante des lois économiques. Elle devra, enfin, conserver une notion saine du rôle du pouvoir politique dans la société.

L'Etat doit garantir à tout le peuple la possibilité d'acquiescer, par le jeu normal des fonctions sociales, une part convenable des biens de la vie. Jus-là quelque part, d'ailleurs, que l'Etat devait garantir à tout le peuple une part convenable des biens de la vie. C'est l'Etat substitué à toute l'action sociale, c'est l'étatisme dans sa forme la plus brutale. Rectifions en passant cette erreur et tâchons de bien préciser les principes généraux qui régissent cette matière, en leur trouvant une expression adéquate, une formule claire.

Cette part de richesse, la très grande majorité du peuple doit l'acquiescer par le travail. Un travail normal doit donc assurer la vie humaine du travailleur. Nous en concluons immédiatement que le travail n'est point une marchandise comme une autre, soumise à la loi rigide de l'offre et de la demande. Nous n'avons pas attendu le socialisme pour l'apprendre. Nous avons toujours répudié la théorie sans entraille du wébérienisme. Puisque le travail normal doit assurer la vie humaine du travailleur, c'est la seule base acceptable pour la détermination du salaire. Il faut, en outre, que le salaire permette à l'ouvrier de fonder une famille. Et, comme l'homme ne vit pas que de pain, le travail ne doit pas se réduire au rôle d'une bête ou d'un volant ; il faut que le travail reste humain et laisse à l'ouvrier le loisir de penser aux intérêts de son esprit et de son cœur. Voilà la règle dont la législation sur le travail doit trouver l'application pratique. C'est sur cette base fondamentale que doit être étudiée la limitation des heures de travail et la fixation du salaire minimum. Sous l'action pressante des besoins de la guerre, la science a réalisé de merveilleux progrès, que la mécanique et la chimie ont mis momentanément au service de la puissance destructive. Appliquées à la production utile, ces précieuses découvertes contribuèrent probablement à simplifier la main-d'œuvre et, par conséquent, à faciliter la réduction des horaires de travail manuel. Mais qu'on n' imagine pas que la réalisation intégrale de ces devoirs de justice ne laissera aucune place à l'exercice de la charité. L'ouvrier dont la possibilité de production est en dessous de ce que j'appellerai l'étalon minimum est incapable de s'assurer par son travail une existence vraiment humaine. Comment, en effet, si l'on veut respecter les principes de la justice commutative, exiger du patron qu'il paye à cet ouvrier insuffisant le salaire nécessaire à son entretien et à celui de sa famille ? Il n'est pas possible de résoudre tout le problème social en faisant abstraction de la

charité. Il restera toujours un champ immense pour la charité et les devoirs qu'elle impose en premier lieu au capitaliste prospère.

Il me paraît indiqué de rappeler ici que les principales villes suisses reçoivent, pour leurs œuvres d'utilité publique, en dons volontaires, chaque année, environ 50 millions. C'est une somme à peu près égale à celle perçue par l'ensemble des cantons suisses en impôts directs. Les Suisses remplissent donc le devoir de la charité, qui existe pour les chrétiens au même titre que le devoir de la justice. Et qui oserait contester que l'affectation de ce surpécule à des œuvres d'utilité publique joue un rôle important dans notre économie sociale ? Constatons toutefois que les socialistes restent logiques en s'obstinant à vouloir ignorer la charité. Comment serait-elle à leurs yeux un devoir puisqu'ils nient l'autorité suprême de qui elle procède, pour ne reconnaître que les obligations imposées par l'autorité des hommes ?

Le salaire, ceci soit dit en passant, ne constitue point le mode idéal et définitif de rémunération. Je souhaite que, en se perfectionnant, la rémunération aboutisse à la participation, qui, sous certaines conditions, constituera une forme beaucoup plus parfaite de l'association du capital et du travail. Ce mode de collaboration donnerait satisfaction à certains besoins moraux, qui comptent pour l'ouvrier peut-être autant que les besoins de son estomac. En attendant cette bienfaisante réforme, les Etats devraient frapper les bénéfices excessifs d'un impôt rapidement progressif pour en affecter le produit à des œuvres de politique sociale.

Il ne faudra pas oublier non plus que la solution du problème social sur ce point comporte outre chose qu'une réglementation d'ordre économique, outre chose que la suppression des abus qui pèsent encore sur certaines classes de travailleurs, mais qu'elle exige une réforme morale et la répression de certains abus. On a constaté, en effet, qu'il n'est pas toujours fait un usage judicieux des majorations de salaire ; qu'elles sont parfois l'occasion d'un gaspillage qui a rien de chrétien et qui pourrait dégénérer en danger social.

La régénération sociale suppose donc aussi et surtout, gardons-nous de l'oublier, une amélioration de l'éducation morale de tout le peuple. L'action législative restera impuissante à réaliser seule cette transformation ; pour y réussir, elle a besoin de la collaboration de ce que j'appellerai l'action sociale.

Parallèlement à l'action législative et éducative, il faudra mener de front les œuvres de politique sociale.

Ces diverses réformes doivent être étudiées sur la base de la solidarité et de la collaboration des classes. Ceci ne signifie aucunement que les classes doivent exister et rester distinctes. Nous devons désirer un rapprochement de toutes les couches du peuple et travailler à réaliser ce que nous pourrions appeler l'unité sociale. Les socialistes, en travaillant à développer chez l'ouvrier la conscience de classe, préparent les conflits et les luttes que la doctrine marxiste considère comme une nécessité. Nous condamnons toute politique tendant à la conquête du pouvoir social pour être monopolisé au profit de n'importe quelle classe, puisqu'elle aboutirait à la domination d'une classe par l'autre. C'est pour ce motif que nous reprouvons la dictature soi-disant prolétarienne qui a trouvé son expression dans le bolchévisme.

C'est dans une direction diamétralement opposée que nous devons orienter nos efforts. Le christianisme ne nous enseigne-t-il pas que tous les hommes sont frères parce qu'ils ont la même origine et la même fin ? Dans les pays belligérants, la guerre n'a-t-elle pas rappelé aux patrons et aux ouvriers qu'ils étaient les citoyens du même pays ? Les classes doivent se rencontrer sur le terrain de la justice et de la charité pour travailler à établir la parfaite harmonie sociale. C'est en vain que l'on chercherait dans le domaine économique un motif sérieux à opposer à cette doctrine. Il n'en existe point. Notons, en particulier, que la société tout entière doit désirer le développement du capital, puisqu'il s'identifie avec le progrès industriel et commercial qui est lui-même en fonction directe de la production à laquelle l'ouvrier a un intérêt primordial.

Nous admettons que l'assurance-vieillesse et invalidité doit être la pierre angulaire de l'édifice des œuvres sociales. Les longues discussions auxquelles a donné lieu le postulat Rothenberger ont suffisamment démontré que nous sommes unanimes à désirer la réalisation de cette œuvre de prévoyance. Personne n'en ayant contesté la nécessité, je me bornerai à quelques remarques relatives à son organisation.

Les tendances nettement étatistes qui se manifestent dans certains milieux nous exposent peut-être à la réalisation de ce projet par la création d'une nouvelle organisation fédérale centralisée. Les expériences acquises nous permettent d'affirmer d'avance que cette solution serait malheureuse. Puisque l'occasion m'en est donnée, permettez-moi quelques considérations d'ordre général sur l'étatisme. L'étatisme est une fausse conception de l'Etat qui, sur le

terrain fédéral, nous conduit à la centralisation dont l'origine est à rechercher dans la confusion de notions qui devraient rester rigoureusement distinctes. On confond, hélas ! souvent la société avec le pouvoir politique et l'Etat, deux notions cependant totalement différentes. Pour les bien distinguer, il faut sur chacune d'elles avoir une idée claire et précise. Je n'ai nullement la prétention de faire ici un cours de sociologie. Je n'en ai ni le temps ni les compétences. Mais, toute discussion devenant inutile si nous ne sommes, au préalable, fixés sur la signification des termes, permettez-moi quelques précisions. Pour moi, la société est le groupement des hommes ayant pour but une meilleure réalisation des fonctions humaines et leur progrès. Le premier résultat de l'association en vue du progrès est la division du travail et, par conséquent, la spécialisation et la différenciation des organes sociaux producteurs. Les fonctions rivales peuvent se développer d'une façon anormale, les uns en prenant un développement prépondérant, tandis que d'autres, en s'atrophiant, pourraient compromettre la marche progressive et même la vie de la société. Un principe d'unité et d'équilibre social est donc nécessaire — ce principe, c'est le pouvoir politique.

Le pouvoir politique est donc le principe unitaire des fonctions sociales. La société est embrassée tout entière par le pouvoir politique. L'Etat, c'est la société unifiée par le pouvoir politique. Il faut bien se garder, par conséquent, de confondre l'Etat avec la société et le pouvoir politique. L'Etat comprend à la fois la société et le pouvoir politique. Ceux qui confondent l'Etat avec le pouvoir politique, c'est-à-dire les « étatistes », attribuent au pouvoir politique des fonctions qui appartiennent à la société. Ils tombent dans une profonde et dangereuse erreur.

L'expérience a démontré que, d'une manière générale, le pouvoir politique ne doit pas se charger des fonctions humaines individuelles ou sociales. Les idées et les initiatives de l'homme, ces précieux et indispensables centres d'action, resteront, du reste, toujours individuelles. En principe, l'Etat ne doit point assumer le rôle social de producteur. S'il s'y risquerait, il commettrait une faute, parce qu'il n'a pas la fonction. L'expérience a hélas ! démontré que, si l'Etat sort de son rôle, il reste presque toujours administrateur peu habile. Cette incompetence administrative a conduit souvent à des résultats déplorables, qui ne sont point des résultats accidentels, mais la conséquence fatale de crises psychologiques très sûres. Sans faire ici une critique acerbe de notre institut d'assurance fédérale de Lucerne, il me sera permis de dire qu'il a démontré à nouveau que la Confédération travaille plus cher et fait moins bien que l'entreprise privée. Comme la plupart des entreprises officielles, elle souffre d'une infériorité inhérente à sa propre nature. Si l'entreprise officielle est vaste, elle sera fatalement fonctionnarisée, ce qui aura comme conséquence immédiate d'éparpiller c'est-à-dire d'atténuer les responsabilités personnelles.

On peut affirmer, avec raison, qu'un homme privé d'initiative et surtout déchargé de responsabilité ira aussitôt baisser sa valeur intellectuelle et productive dans d'énormes proportions. C'est là que réside la faiblesse de l'administration étatique. Outran la pensée que l'expérience, Gustave le Bon a pu dire : « Chacun a en fiche, telle est la vraie formule de l'administration étatique. » J'en conclus que l'Etat ne doit assumer le rôle d'industriel que dans les cas où les circonstances en imposent l'impérieuse nécessité. Il ne devra s'autoriser de faire exception à cette règle que dans le seul cas où une entreprise indispensable dépasse les possibilités matérielles privées. Et encore fera-t-il alors œuvre de prudence et de sagesse en donnant à cette administration le cadre, le statut et l'œuvre de l'entreprise privée en lui empruntant ce qui fait sa force. Pour concrétiser et bien préciser ma pensée, je veux comparer le rôle du pouvoir politique dans la société à celui du régulateur ou de l'exécutrice dans la centrale électrique. Le pouvoir politique doit rester un régulateur ; le jour où il prétendrait s'arroger les fonctions de la génératrice, il sortirait du cadre de ses attributions normales et resterait presque toujours d'une déconcertante infériorité.

L'étatisme constitue, en outre, un danger d'ordre politique, parce qu'il a pour expression et soutien le fonctionnarisme. Dans la république étatisée, le pouvoir, fatalement, petit à petit, tend à passer aux fonctionnaires et finit par constituer un véritable mandarinat. Les événements de novembre dernier nous ont démontré ce que peut devenir ce danger. La leçon est assez récente pour me dispenser de tout commentaire. Et puis, la machine gouvernementale a si souvent tant de peine à résoudre les problèmes qui rentrent dans les attributions ordinaires de l'Etat, il me paraît inadmissible qu'on ajoute, à des fonctions normales qui lui déberdent, des fonctions exceptionnelles dont il n'arrivera pas à s'acquitter convenablement. Tout cela est dit pour attirer l'attention du Conseil sur le danger d'une nouvelle organisation centralisée, mais aussi afin de battre en brèche la théorie des monopies soutenue par M. Scherrer-Füllmann.

Enfin, que le Conseil fédéral n'oublie jamais que le rôle principal du pouvoir politique n'est pas d'administrer, mais de gouverner. Ah ! il est certes nécessaire qu'un pays soit bien administré, mais il faut surtout qu'il soit bien gouverné. Si l'on devait dire un jour de la Suisse qu'elle est bien administrée, mais qu'elle n'est plus gouvernée, notre chère patrie serait exposée aux pires dangers. Rappelons-nous bien aussi qu'un gouvernement saura vouloir avec d'autant plus d'énergie et de constance qu'il aura confiné son action à la sphère qui lui est propre. Avant de songer à en sortir, qu'il s'assure au préalable qu'il remplit pleinement son rôle naturel et qu'il se souvienne surtout que son premier devoir est de maintenir l'ordre et la sécurité, qui seuls per-

vent permettre le travail utile, capable d'élever la société vers une humanité meilleure.

Et quand l'heure de choisir la formule administrative de l'assurance sera venue, nous mettrons en pratique l'observation faite l'autre jour, ici-même, par notre éminent collègue de Bâle, M. Speiser, au sujet des possibilités d'actions des cantons. Nous chercherons, avec l'ardent désir et la ferme volonté de la trouver, la solution qui nous assurera l'harmonieuse collaboration des activités cantonales et communales et aussi de l'initiative privée, qui apportera à l'œuvre nationale l'appoint de sa précieuse expérience. Enfin, que le but de cette institution ne soit jamais la substitution de la prévoyance officielle à la prévoyance individuelle, cette belle vertu sociale qui contribue si puissamment à développer la force morale et matérielle du peuple. L'Etat ne doit pas devenir la providence chargée de pourvoir aux besoins des imprévoyants. Il importe, par conséquent, que l'on trouve la combinaison qui fournira à chacun la possibilité d'assurer son avenir dans la mesure où il y contribuera personnellement. L'intérêt personnel restera, vous le savez tous, un des grands besoins de l'effort individuel. Enfin, la réalisation de ce beau projet permettra aux cantons la révision, la refonte des lois sur l'assurance. Cette amélioration est si urgente qu'elle constitue un nouveau motif de hâter l'œuvre nationale qui sera une magnifique manifestation de notre esprit de solidarité.

LA QUESTION CONFESIONNELLE

Il me reste à justifier le troisième postulat de notre motion. Nous demandons l'application pratique et intégrale du principe de la liberté de conscience et de croyance et de la liberté du culte garantie par les art. 49 et 50 al. 1 de la Constitution, par conséquent, la suppression de toutes les dispositions d'ordre exceptionnel contraires au principe de la liberté garantie par la constitution. Je serai bref, puisque je suis en droit d'espérer que le Conseil fédéral réserve à notre requête un accueil favorable et que, d'autre part, je sais ne pas trop présumer de votre esprit d'équité et de votre sagesse politique en comptant que, à brève échéance, vous rendrez justice à vos concitoyens catholiques. Les dispositions d'ordre exceptionnel dont nous réclamons l'abolition furent l'expression d'un mouvement d'opinion momentané, aujourd'hui heureusement disparu. Elles furent l'aboutissement d'événements auxquels non seulement nous ne voulons plus penser, mais que vous nous donnerez le motif d'oublier définitivement.

Il me paraît nécessaire cependant de rappeler à ce sujet que l'homme n'appartient pas tout entier à la société et, par conséquent, encore moins à l'Etat. Individualité personnelle responsable devant sa conscience, le citoyen échappe à l'Etat par le meilleur côté de son être. Chrétiens catholiques, nous affirmons que l'âme de l'homme appartient à Dieu et que, par conséquent, l'Etat n'a jamais le droit d'entraver la pratique de la religion. A l'époque, déjà fort lointaine, où Rome considérait le citoyen comme appartenant tout entier à l'Etat, elle exigeait que le peuple professe et pratique la religion de l'Etat. Mais ce fut en vain qu, pendant trois siècles, l'empire romain poursuivit par la persécution le triomphe de cette conception. Ce fut le principe de la liberté qui prévalut. En reconnaissant, par l'édit de Milan, aux citoyens romains le droit de pratiquer une autre religion que celle de l'Etat, l'empereur Constantin a proclamé officiellement que l'homme n'appartient pas tout entier à l'Etat. Cette liberté du culte reconnue par Constantin-le-Grand, en 313 déjà, nous la revendiquons aujourd'hui pleine et entière pour nous, catholiques. Il n'y a pas de raison pour nous considérer comme une catégorie spéciale de citoyens soumis à un régime d'exception. Abstraction faite de cette considération, qui vaut pour tous les pays du monde, il n'y a aucun motif spécial justifiant certaines restrictions à la liberté religieuse des catholiques suisses. Il me paraît superflu d'insister sur l'attitude toujours loyale de la droite et de tout le peuple catholique. Avant la guerre, comme pendant l'affreuse crise dont nous ne sommes pas encore sortis, chaque fois que l'intérêt général l'exigeait, la majorité a pu compter sur le concours de la minorité catholique. Nous avons prêté notre sincère et loyale collaboration aux œuvres importantes qui ont vu le jour.

Toujours, mais surtout pendant la guerre, nous avons placé l'intérêt supérieur du pays au-dessus des intérêts particuliers de notre politique de parti. Nous aurions pu tirer profit de certains événements ; nous ne l'avons point fait. Je vous prie, Messieurs de la majorité, de vous en souvenir aujourd'hui. Je sais déjà que vous ne l'avez pas oublié, puisque, ici même, dernièrement, M. Forrer, président de la gauche, a rendu hommage à l'attitude des catholiques. Nous lui sommes reconnaissants de sa franchise et de son esprit de justice.

Mais, à l'égalité des devoirs-auxquels nous ne sommes jamais soustraits, doit correspondre l'égalité dans le domaine des droits. Corroborer les paroles de M. Forrer par le geste qui rétablira en Suisse le plein et intégral régime de la parité. Nous attendons, sur ce point, du Conseil fédéral, une déclaration catégorique, la promesse de la justice réparatrice à laquelle nous avons droit. Ayez le courage de cet acte de sagesse politique. Il est intégralement dans le sens des intérêts de la patrie suisse. Il me paraît opportun de rappeler à cette heure la déclaration faite en 1886 par le conseiller fédéral Deucher dans le discours mémorable qu'il prononça sur le champ de bataille de Sempach : « Evitons soigneusement les conflits confessionnels qui ont plus d'une fois conduit notre patrie au bord de l'abîme. Que chacun puisse chez lui pratiquer librement sa religion ! » Oui, Messieurs, la paix confessionnelle est une des conditions de la paix intérieure en Suisse. Elle se crée par la suppression de la suppres-

sion du régime d'exception dont nous souffrons est nécessaire à la réalisation de l'union intime de tous les enfants de la pleine liberté religieuse peut nous procurer cette unité morale dont nous avons besoin pour aborder les tâches de l'avenir et résoudre ensemble les difficultés qui s'annoncent à l'horizon. (Bravos et applaudissements.)

Nouvelles diverses

M. Lloyd-George arrive de nouveau à Paris aujourd'hui samedi.

Le président de la république allemande, M. Ebert, a quitté Weimar pour Berlin, où il passera quelques jours.

On annonce de Barcelone que la Ligue catalana a remis entre les mains du leader radical, M. Lerroux, la direction du mouvement autonomiste.

La légende de Nicolas II

Le correspondant particulier du Times écrit de Tokio, en date du 11 février :

« J'apprends, à l'instant même, d'une source tout à fait autorisée, que le tsar est vivant et détenu prisonnier au Kremlin, où il fut amené déguisé en marchand. Sa famille, la tsarine comprise, serait internée au monastère de Troïtsko-Sergievsky, situé à 65 km. de Moscou. « Mon informateur m'assure que l'assassinat du tsar fut élaboré et simulé de toutes pièces, à Ekaterinbourg. De là, après avoir été grimes et rendus méconnaissables, le tsar et sa famille furent emmenés par 16 bolchéviki, cinq orthodoxes et 11 juifs. »

L'impératrice douairière de Russie

Londres, 21 février. A la Chambre des communes, répondant à une question, M. Harmsworth confirme que l'impératrice douairière de Russie est actuellement en Crimée. Des mesures ont été prises pour assurer sa sécurité.

Evêques russes fusillés

Helsingfors, 20 février. Selon une déclaration bolchéviste officielle, 11 archevêques de l'Eglise orthodoxe auraient été fusillés sur l'ordre de diverses commissions extraordinaires, au cours du mois de janvier. Le patriarche Vladimir, métropole de Kief, figurait parmi les victimes.

Entre Esthoniens et bolchévistes

Londres, 21 février. On mande de Helsingfors au Daily Mail que la bataille continue, acharnée, sur le front esthonien.

Les Esthoniens ont dû se retirer près de Pskov. Ils seront obligés d'évacuer Hainasch, sur le golfe de Riga. Les défenseurs manquent de munitions.

Les troupes de Trotzky sont bien équipées.

Le tour de la Bohême

La Bohême qui, au lendemain de son divorce avec l'Autriche, avait insisté le boycottage économique de Vienne, est à son tour la proie de la famine.

Le comité international de la Croix-Rouge a reçu des dépêches disant que la situation est tragique.

85 % des enfants malades sont rachitiques et tuberculeux, par suite de l'insuffisance de nourriture ; 50,000 enfants souffrent de la famine ; le gouvernement implore qu'on vienne immédiatement au secours de la Bohême.

20,000 tonnes de vivres destinés à la Bohême sont à Trieste ; 2000 wagons envoyés par le gouvernement tchéco-slovaque attendent à Laibach, prêts à être chargés. Le gouvernement italien a été chaleureusement sollicité de s'occuper de l'acheminement de ces vivres sur Prague.

Guilbeaux et Hartmann condamnés à mort

Paris, 21 février. (Havas.) — Le procès pour intelligence avec l'ennemi, intenté à Henri Guilbeaux et à Hartmann, s'est ouvert vendredi après midi devant le troisième conseil de guerre.

Paris, 21 février. (Havas.) — Le conseil de guerre a condamné à l'unanimité des voix H. Guilbeaux et Hartmann à la peine de mort.

(M. Guilbeaux et M. Hartmann sont deux pacifistes révolutionnaires, le premier Français, rédacteur de la revue *Demain*, le second Américain, naturalisé Français, directeur du journal éphémère *Paris-Généve*. M. Guilbeaux vient de quitter la Suisse pour la Russie ; M. Hartmann est aux Grisons.)

Après de Charles I<sup>er</sup>

Vienne, 21 février. Le Conseil d'Etat a été avisé, il y a quelques jours, que le gouvernement britannique avait l'intention d'envoyer un officier supérieur anglais à Eckartsau (sur le Danube, entre Vienne et Presbourg). Le 19, le chef de la mission anglaise qui se trouve à Vienne est arrivé à Eckartsau pour présenter à l'empereur un colonel anglais, qui doit servir à l'ex-empereur de cavalier d'honneur.

Echos de partout

UN MONSIEUR QUI N'A PAS DE CHANCE

Les récits de l'attentat contre M. Clémenceau nous apprennent avant-hier que, outre le criminel, un autre individu avait été arrêté sur le lieu du crime.

Ce M. Dreyfus, d'après les explications du *Figaro*, était un simple passant, qui a bien sa mère et qui se rendait vertueusement chez elle. Soudain, il aperçoit une foule qui assommait un jeune homme. Ce spectacle l'indigne. Il se précipite donc au secours de la victime, en s'écriant : « C'est fou de s'acharner ainsi contre un pauvre diable sans défense ! » Il ignorait totalement que ce pauvre diable venait de tirer plusieurs coups de revolver sur le président Clémenceau. La foule ne sait pas qu'il ne sait rien ; elle ne se pose même pas la question, et ce n'est d'ailleurs pas plus l'habitude des foules de se poser des questions avant d'agir. Cet intrus et son donquichottesque intempérest semblent tout de suite très suspects. M. Dreyfus est donc, sans enquête ni autre forme de procès, proclamé complice de Cottin ; à ce titre, il reçoit premièrement une formidable volée, et secondement on le remet aux agents qui le conduisent au poste.

La il est enfin interrogé, et vous croyez sans doute que, après avoir fait éclater son innocence, il va être relâché et autorisé à présenter enfin ses hommages matinaux à madame sa mère. Pas du tout ! — Vous connaissez Cottin ? lui demande le commissaire de police. — Moi ? En aucune façon. J'ai vu une bagarre, et j'ai voulu protéger le plus faible. — Mais vous savez qu'on avait tenté d'assassiner M. Clémenceau ? — Jamais de la vie ! Si je l'avais su, au lieu de prendre la défense du meurtrier, je me serais joint aux honorables citoyens qui lui manifestaient leur juste réprobation à coups de pied, de poing et de parapluie... Cette réponse de M. Dreyfus achevait de prouver la pureté de ses intentions. Il est évidemment victime de sa générosité irréfléchie et d'une méprise du populaire ; il est blanc comme neige. Alors, on le remet en liberté ? Point ! Il est gardé à vue.

Tous ces renseignements qu'on fait prendre sur lui de tous côtés sont excellents ; tous ceux qu'il a fournis lui-même, notamment sur la visée qu'il allait rendre à sa mère, sont reconus exacts. Il n'y a plus enfin, pensez-vous, qu'à classer l'affaire, en le plaignant d'avoir été passé à tabac, arrêté arbitrairement et non moins arbitrairement maintenu au violon pendant une journée ? Vous êtes loin de compte. Il sera poursuivi pour outrages, rébellion et voies de fait contre les agents ! On sait ce que cela veut dire. Toute personne qui manifeste la moindre surprise de se voir mettre la main au collet sans motif est aussitôt accusée de rébellion. Lorsqu'on est l'objet d'une arrestation arbitraire, il faut se garder de présenter la moindre objection et d'aggraver ainsi son cas : il faut dire merci. Telle est la triste aventure de M. Dreyfus.

MOT DE LA FIN

Qui est-ce qui chante quand il est plein ? — Le Poilu !  
Qu'est-ce qui chante quand il est vide ? — Le bidon !  
Conclusion : Mieux vaut qu'ils ne chantent ni l'un ni l'autre.

Fédération

Chancellerie fédérale

Dans un message aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral propose l'élaboration d'un projet de loi sur l'organisation de la chancellerie fédérale.

Chemins de fer

Le chemin de fer du Loetschberg accuse, pour janvier, des recettes pour 371,000 fr. contre 315,000 fr. pour l'an dernier ; la Directe Neuchâtel-Berne, 131,000 fr. contre 104,000 ; le Berne-Schwarzenburg et la ligne du Gurbenthal sont en progrès également, tandis que le Spiez-Erlenbach et l'Erlenbach-Zweisimmen sont en léger recul.

Bien que, en janvier 1919, les recettes d'exploitation des C. F. F. aient été de 1,900,000 fr. plus élevées que celles du mois correspondant de 1918, il y a eu en janvier 1919 un excédent de dépenses de 3,600,000 fr., tandis qu'il y avait eu excédent de recettes de 1,800,000 fr. en janvier 1918. Le surcroît de dépenses est donc de 7,300,000 fr. Ce qui a le plus contribué à ce surcroît, c'est le renchérissement du combustible (2,230,000 fr.), plus le versement à la caisse fédérale d'assurance (2,400,000 fr.) ; enfin, les allocations de renchérissement (1,612,000 fr.). En janvier 1919, il a été versé en tout 3,934,000 francs pour allocation de renchérissement. En février, cette dépense augmentera encore.

Les recettes se sont élevées à 18 millions, les dépenses à 21,678,000 fr.

Les journaux suspendus

Les *Baister Nachrichten* avaient que tous les journaux et revues qui avaient été suspendus par le Conseil fédéral, au cours de la guerre, ont de nouveau été autorisés à paraître.

A la « Sentinelle »

Le journal socialiste de La Chaux-de-Fonds vient de refuser la publication d'un article de M. Charles Naine, par lequel celui-ci reproduit aux dernières attaques du pasteur Humbert-Droz.

Le Russe Chapiro

Le Russe Chapiro, ex-collaborateur de la *Sentinelle*, qui vient d'être expulsé de Suisse, avait reçu 60,000 fr. de la légation des soviets. On a retrouvé ce montant à son domicile.

Le centenaire d'Alfred Escher

Les Zurichois viennent de commémorer le centième anniversaire de la naissance d'Alfred Escher, l'homme d'Etat qui dirigea pendant de longues années la politique zuricoise. Escher fut trois fois président du Conseil national. On sait qu'il fut le principal artisan du percement du Gothard.

Greulich attaqué par les siens

La section socialiste de Zurich VII a avisé M. le conseiller national Greulich que les employés des tramways en leur assemblée du 27 juillet dernier avaient demandé qu'il ne fût plus porté comme candidat pour les prochaines élections.

Le Comité de la section demande en conséquence à M. Greulich de se retirer. « Je monde appartenant aux jeunes ».

Le vieux chef socialiste, qui a aujourd'hui 77 ans, a répondu qu'il ne céderait pas devant une « telle vague de fanatisme ».

Près d'un milliard de billets de banque

La somme des billets de la Banque nationale qui se trouvaient en circulation à la fin de 1918 s'élevait à 976 millions de francs. La garantie métallique des billets est tombée à 48,5 % de la valeur figurée par le papier. Ce taux n'est d'ailleurs pas illégal ; la loi prescrit une proportion de 40 % ; mais la Banque avait pris pour règle de maintenir une proportion de 60 %. En Angleterre, la garantie métallique ne représente plus que le 27 % des billets en circulation ; en France, elle n'est que de 12 % ; en Italie, de 10 % ; en Allemagne, de 9 % ; en Autriche, de 3 % ; en Russie, de 1 %.

A la veille de la guerre, la Banque nationale avait en circulation pour 314 millions de francs de billets. Comment la somme a-t-elle triplé ? Par l'effet des causes suivantes :

D'abord, le renchérissement de la vie. En effet, la hausse des salaires active automatiquement la circulation en billets de banque. Les patrons, obligés de trouver l'argent nécessaire, s'adressent aux banques ; celles-ci, à leur tour, pour renflouer leur caisse mise à sec, vont escompter des effets à la Banque nationale, qui fournit compatissante, munie ces cigales de quelques classes de ses précieux billets. On évalue à 300 millions de francs le surcroît de billets de banque mis en mouvement du fait du renchérissement de la vie.

Une autre cause de la marée montante du papier-monnaie, c'est l'émigration de nos billets à l'étranger ; on compte qu'il en est parti pour une trentaine de millions.

En troisième lieu, il faut faire entrer en ligne la réaffectation du numéraire, qui a dû être remplacé par du papier. Ci, 200 millions de billets de plus.

Mais, avec tout cela, on n'arrive pas à rendre intégralement raison de l'accroissement des billets de banque. Il manque au compte une somme de 120 millions. On fait intervenir ici l'esprit théauriseur du public ; on dit que ces 120 millions se cachent dans des tiroirs secrets, ou ceux qui les détiennent les gardent à tout événement, dans la crainte de ne pouvoir réaliser, à un moment donné, leurs autres titres, s'ils en ont.

Cette thésaurisation cause un grand préjudice à la collectivité, car 100 millions qui changent vingt fois de mains en un an représentent un pouvoir économique égal à 2 milliards qui ne changent qu'une fois de propriétaire.

NOUVELLES FINANCIERES

La Banque cantonale de Zoug a réalisé un bénéfice net de 273,500 fr. Dividende : 5 %.

La Banque de Zoug a réalisé un bénéfice de 365,500 fr. Dividende : 6 %.

La Société par actions Leu et C<sup>ie</sup> à Zurich, accuse pour l'exercice 1918, un bénéfice net de 5,565,708 fr. (3,186,190 fr. l'année précédente). Dividende : 6 %.

Le Conseil d'administration de la Société « Mercure » propose à l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars prochain la distribution d'un même dividende que pour 1917, savoir 8 %. Il propose en même temps de porter le capital-actions de 2,000,000 fr. à 3,000,000 fr. au moyen de l'émission de 2000 actions nouvelles de 500 fr. chacune, qui seront en premier lieu à la disposition des actionnaires actuels. Le nombre des succursales du « Mercure » est aujourd'hui de 135.

LE CONCORDAT LUCERNOIS

Un article du concordat entre l'Etat de Lucerne et l'Evêché de Bâle que nous avons publié hier a été rendu inintelligible par un lapsus typographique. Il faut lire : « Tout bénéficiaire a la jouissance intégrale de son bénéfice. Les bénéficiaires dépendant d'un chapitre ou d'un couvent reçoivent la portion congrue ».

TRIBUNAUX

L'affaire Junod-Bloch

Les délibérations de la Cour fédérale de cassation au sujet de l'affaire Bloch-Junod, qui étaient fixées à aujourd'hui samedi, ont été renvoyées. La Cour de cassation étant occupée par d'autres affaires.

L'affaire Bloch-Junod vendra dans la seconde quinzaine de mars.

NOBLESSE CHAPUIS & Co GENÈVE Vermouth délicieux Vale gourmandise Se bott ou en gros

Bayer's TIMUL Spé. H. au Vin et Quinquina

LA VIE ÉCONOMIQUE

MÊME RATION DE PAIN EN MARS

L'Office fédéral de l'alimentation a décidé de maintenir, pour le mois de mars, les mêmes rations de pain et de farine que pour février. La carte normale de pain pour mars sera valable dès le 25 février.

La question du charbon

On nous écrit de Berne : Des contingents considérables de charbon nous sont promis, un peu de toutes parts. La France nous a promis la livraison mensuelle de 60,000 à 70,000 tonnes de charbon de la Sarre; la Belgique veut nous envoyer, contre compensations, 60,000 tonnes livrables avant fin mars; le gouvernement allemand met à notre disposition une quantité illimitée de charbon, à condition que nous allions le chercher nous-mêmes. On parle enfin d'efforts d'obtenir du charbon d'Angleterre, voire même d'Amérique.

Les autorités suisses font le possible pour réaliser le plus tôt possible toutes ces promesses. Mais la crise des transports les rend pessimistes. On redoute que l'hiver 1919-1920 ne nous apporte une crise aiguë. Le rationnement ne saurait être aboli avant 1920.

L'industrie possède encore un stock de 200,000 tonnes environ, c'est-à-dire de quoi faire marcher les fabriques encore quatre mois.

Le charbon belge

Le Bund annonce que l'accord n'est pas complet au sujet de l'importation du charbon belge. Les difficultés de transport ne sont pas complètement surmontées. Une partie du charbon viendra par la voie navigable du Rhin, l'autre par la voie ferrée d'Alsace-Lorraine. Il s'agit bien de 50 à 60 mille tonnes de charbon ou briquettes. La Suisse devra fournir comme compensation du détail d'élevage et des pores.

Un premier envoi de 60,000 tonnes de charbon belge doit être livré jusqu'à fin mars.

Une campagne odieuse

On nous écrit : Depuis un certain temps, quelques journaux de la Suisse allemande : *Neue Zürcher Zeitung*, *Emmenthaler Nachrichten*, *Schweizer Bauer*, auxquels s'est joint le *Murtenbieter*, dirigent une vigoureuse campagne de presse, contre la Ligue pour la protection de la terre frisonne. On lui reproche principalement de chercher à évincer les Suisses d'autres cantons, en les empêchant d'acquiescer des propriétés ou de conclure des baux sur notre territoire. On prétend que le mouvement vise spécialement les Suisses allemands de religion réformée. Le clergé et les hommes politiques se seraient entendus pour ourdir une vaste conspiration et mettre hors les frontières cantonales tout ce qui ne porte pas l'estampille indigène.

Le moins qu'on puisse dire de ces allégués, c'est qu'ils sont inventés de toutes pièces. Il est radicalement faux de prétendre que la Ligue aurait intrigué afin de pousser les propriétaires à jeter sur le pavé des fermiers bernois. Le but qu'elle poursuit a été suffisamment mis en lumière et par les appels, les circulaires, les articles de journaux qu'elle a publiés, et par les débats qui se sont déroulés au Grand Conseil lors de la dernière session. Des cerveaux étroits, des caractères aigris, des esprits poursuivant des buts politiques inavouables, peuvent seuls voir un danger confédéral dans une association qui rend au contraire de grands services spécialement aux petits agriculteurs, qu'ils soient frisonnois ou non.

Des fermiers, jadis gênés dans leurs affaires, ont réalisé, grâce à la situation agricole favorable, quelques profits durant la guerre. Leur désir légitime était de devenir propriétaires du sol qu'ils avaient cultivé. A plus d'une reprise, on a dû constater que des capitalistes sans attaches avec la terre frisonnoise venaient par des offres alléchantes réduire à néant des pourparlers déjà engagés. Si la Ligue est intervenue dans des cas de ce genre pour protéger le petit agriculteur quel qu'il soit, elle accomplissait, ce faisant, une œuvre de justice sociale. Il est logique que la terre revienne tout d'abord à celui qui la travaille et l'arrose de ses sueurs.

On peut remarquer, depuis un certain temps, les faits et gestes de capitalistes du dehors qui ont acheté pour plusieurs dizaines de millions de biens fonciers en Suisse. Corrélativement, l'émigration des petits campagnards vers les pays voisins a pris des proportions très inquiétantes. Nous sommes menacés du danger de voir notre sol malal accaparé par un petit nombre d'étrangers, alors que le possesseur suisse s'expatrie. Ce phénomène, spécialement dans un pays de minime étendue comme le nôtre, est singulièrement grave. Il dénote un déséquilibre social auquel il est temps de porter remède. La Ligue pour la protection de la terre frisonnoise, par son intervention, a rendu de grands services au canton de Fribourg et au pays tout entier, en préservant notre sol d'une dénationalisation tout aussi funeste que celle des individus.

On se demande ce que vient faire, en pareille matière, la question confessionnelle, et quelles visées poursuivent ceux qui la réveillent. Les promoteurs de la Ligue ont toujours affirmé qu'ils répudiaient énergiquement toute idée de lutte quelconque dans ce domaine. A l'heure où les querelles religieuses sont assoupies, où les partis politiques amis de l'ordre désirent qu'on bannisse de la Constitution fédérale revisée toute mesure d'exception qui atteindrait l'une ou l'autre confession, il est souverainement inopportuniste et inconvenant de chercher à rallumer des conflits qui ont porté jadis si grand préjudice à la bonne harmonie entre cantons et lui au progrès de la Confédération.

Depuis vingt-cinq ans, aucune mesure n'a été prise dans le canton de Fribourg dont nos concitoyens réformés eussent pu prendre ombre. Cette politique tolérante se poursuit, et nous ne voudrions à aucun prix déchoir. L'imputation que la Ligue pour la conservation du sol frisonnois serait animée de sentiments hostiles envers les protestants établis sur notre territoire dénote de la part de ses auteurs ou une absence d'informations impardonnable, ou des intentions que nous nous abstenons de qualifier.

En tout ceci, il convient de se souvenir du dicton : « Lorsqu'on veut noyer son chien, on dit qu'il a la gale. » La Ligue pour la conservation de la terre frisonnoise gêne quelques gros spéculateurs. Il s'agit de la discréditer. On lui colle dès lors une étiquette d'intolérance religieuse et politique. Cette habileté ne trompe que ceux qui veulent être trompés.

B. Banque de l'Etat de Fribourg

Le bénéfice net de l'exercice 1918 est de 2,163,473 fr. 58 (1917, 2,131,023 fr. 93) ; il est réparti comme suit :

1,080,000 fr. intérêt du capital ; 80,000 fr. à l'Université ; 400,000 fr. aux réserves ; 100,000 fr. à la caisse de retraite et de prévoyance du personnel ; 503,473 fr. 58 à la caisse de l'Etat.

Le mouvement général a été de 1,632,296,439 fr. 60 (1917, 1,605,762,211 fr. 60).

Ce bénéfice a été obtenu malgré l'augmentation des frais généraux due aux circonstances et le fait qu'il n'y a pas eu la rentrée extraordinaire de 100,000 fr., provenant du rachat de 2000 obligations 2 % comme c'était le cas en 1917.

L'épargne est en augmentation réjouissante, accusant 2000 carnets de plus qu'en 1917 et environ 4,000,000 fr. de nouveaux dépôts. Nous donnerons de plus amples détails sur le bilan de cet établissement dès l'apparition de son rapport annuel. En attendant, nous nous réjouissons de cet excellent résultat qui contribuera, dans une large mesure, à la consolidation des finances cantonales.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Fribourg, le 21 février 1919.

Nous vous prions d'insérer dans le prochain numéro de votre journal l'article rectificatif ci-inclus, se rapportant à l'entrefilet que la Banque de l'Etat de Fribourg a publié dans votre organe en date du 12 février écoulé. Nous vous en remercions d'avance, et vous prions d'agréer, etc.

Association fribourgeoise du personnel des banques :  
Le Président : E. Pauchard.  
Le Secrétaire : Neuhaus.

Au vu de l'entrefilet que la Banque de l'Etat de Fribourg a fait publier dans la presse suisse, relatif au droit d'association de son personnel, nous sommes obligés de faire les rectifications suivantes :

Aucune organisation d'employés n'existait à la Banque de l'Etat de Fribourg avant la fondation de l'Association fribourgeoise du personnel des banques, intervenue le 26 mai 1918. Le Conseil d'administration dudit établissement n'a, par conséquent, jamais pris l'initiative de provoquer un groupement de ses employés, et y a quelques années, mais il a toléré que son personnel adhérât à notre organisation. En date du 16 octobre 1918, une circulaire a été adressée à la demande du cartel suisse des employés de banque, à toutes les banques suisses, pour formuler les revendications de cette organisation. Une échelle de traitements élaborée par les délégués de l'Association suisse y était annexée, et le tout fut également adressé par nos soins aux banques fribourgeoises. Cette circulaire ne constituait aucunement un ultimatum, mais devait servir de base de discussions dans les négociations qui devaient intervenir : elle ne fermait d'ailleurs la porte à aucun pourparler. La meilleure preuve en est que la plupart des établissements financiers du canton de Fribourg y ont répondu d'une façon très bienveillante et que, d'ailleurs, les négociations qu'elle a provoquées ont été très courtoises.

Le Conseil d'administration de la Banque de l'Etat, seul, intima à son personnel l'ordre formel de se retirer de notre association, parce que celle-ci était affiliée au Cartel suisse des employés de banque.

Il est certain que l'attitude du Conseil d'administration de la Banque de l'Etat ne s'inspire pas du principe consacré par l'art. 56 de la Constitution fédérale, d'après lequel les citoyens ont le droit de former des associations, pourvu qu'il n'y ait dans le but de ces associations ou dans les moyens qu'elles emploient rien d'illégal ou de dangereux pour l'Etat.

Si la Banque de l'Etat affirme dans sa publication que ses employés du sexe masculin ont touché au moins 4200 fr. de traitement en 1918 et les femmes une rémunération minima de 3000 fr., cette alléguation nécessite également une rectification. Les chiffres indiqués concernent uniquement les employés nommés à titre définitif, et qui ne forment que le 50 % environ du personnel de la Banque. Les autres employés non nommés, à part une ou deux exceptions, sont donc rétribués selon une échelle plus défavorable.

La Banque fait en outre ressortir qu'elle a versé à la caisse de retraite du personnel 100,000 fr. en 1917, et 100,000 fr. en 1918. Nous ferons remarquer à ce sujet que cette caisse de retraite, lorsqu'elle sera organisée, ne sera pas réservée uniquement aux employés de la Banque, mais s'étendra probablement à d'autres catégories d'employés également. En outre, ce ne seront que les employés nommés à titre définitif qui en profiteront ; les autres employés s'en retireront aucun bénéfice.

Nous avons tenu à rectifier les affirmations de la Banque, afin que l'opinion générale soit complètement éclairée au sujet de ces faits.

Remerciements et recommandation

Le Syndicat chrétien-social des ouvriers de la commune de Fribourg nous prie d'être son intermédiaire pour remercier ses nombreux donateurs qui ont souscrit si généreusement en faveur du fonds de secours au décès de la Société. Par la même occasion, nous rappelons que la soirée qu'organise demain soir, dimanche, le syndicat, dans la grande salle du Café des Grand-Places, est destinée, etc. aussi, à alimenter le nouveau fonds.

Générosité

La Commission des écoles nous prie d'insérer :

« La Commission des écoles de Fribourg a le plaisir d'annoncer que la Société des laitiers de la ville de Fribourg vient de lui faire parvenir les dons suivants :

140 fr. pour les colonies de vacances de la ville ; 49 fr. pour les colonies de vacances des écoles réformées. — Nos sincères remerciements. »

Soirée « Renaissance »

La société académique « Renaissance » a organisé, pour dimanche prochain, à 8 h. 1/2 du soir, dans la grande salle de la Banque de l'Etat, une soirée dans laquelle un de ses anciens membres, M. le docteur Th. Hafner, de Zoug, récitera un certain nombre de poésies (*Doppelgänger*, *Erinnerungen an S. Cécilia*, *Auf Posten im Vatikan*, etc.), qu'il a composées pendant son séjour à Rome. Le jeune poète, qui a remporté de beaux succès à Bâle et à Zurich, ne manquera pas de nous charmer. Mlle E. Haas (piano), M. G. Bise (violoncelle) et M. F. Scherzmann (violon) ont gracieusement offert leur concours à cette séance, qui montrera une fois de plus l'excellent esprit dont s'inspire « Renaissance ». Prix d'entrée : 1 fr. ; places réservées : 2 fr. Les étudiants payent demi-place. Location chez M. Von der Weid.

Dernière Heure

La tragédie de Man'ch

Vienne, 22 février.

La presse exprime son indignation du meurtre de M. Kurt Eisner.

La Nouvelle Presse Libre écrit que le meurtre résulte du courant contre-révolutionnaire provoqué par le radicalisme d'Eisner.

Vienne, 22 février.

(B. C. V.) — Le Fremdenblatt écrit à propos de la mort de M. Kurt Eisner que l'opposition était devenue de plus en plus forte contre le régime qu'il appliquait.

La Gazette de Vienne dit que cet événement prouve combien la situation est devenue menaçante en Allemagne. L'Entente doit se hâter de ramener le calme dans l'Europe centrale et ne pas songer toujours à de nouvelles conditions humiliantes pour l'Allemagne. Le travail de conciliation entre les peuples doit commencer tout de suite, sinon il pourrait arriver trop tard pour sauver l'Europe de l'incendie universel.

La conférence de Paris

Paris, 22 février.

(Havas.) — Le conseil des Dix s'est réuni hier après midi, sous la présidence de M. Pichon, qui a ouvert la séance en priant les représentants des gouvernements alliés de bien vouloir désigner un président pour remplacer M. Clémenceau, momentanément dans l'impossibilité d'assister aux réunions. Tous ont prié M. Pichon de garder le fauteuil présidentiel. Le second délégué français était M. Tardieu.

A la fin de la séance, le ministre du Danemark Bernhart a soumis au conseil les revendications du Danemark relativement au Schleswig, et que la commission déjà chargée de l'étude des affaires belges examinera également. M. Bernhart a demandé :

1° que les populations du Schleswig nord soient considérées comme une circonscription unique et soient admises à voter autant que possible par oui ou par non sur le point de savoir si elles désirent être réunies de nouveau au Danemark ;

2° que les populations du Schleswig central limitrophe du Schleswig nord, y compris la ville de Flensburg qui en manifeste le désir, soient appelées à exprimer par un plébiscite, en votant par districts, si elles veulent revenir au Danemark ;

3° que les conditions nécessaires pour assurer la liberté du vote soient établies.

La délégation albanaise sera entendue aujourd'hui samedi.

L'état de M. Clémenceau

Paris, 22 février.

Bulletin de santé de M. Clémenceau, vendredi à 7 heures du soir : état local très satisfaisant ; pouls : 76 ; température : 37.2.

Paris, 22 février.

(Havas.) — M. Clémenceau a reçu, hier vendredi, après midi, plusieurs visiteurs, notamment lord Derby, le cardinal Amette, le maréchal Pétain et M. Poincaré.

Paris, 22 février.

(Havas.) — A 1 h. 45, aucun changement n'était signalé dans l'état de M. Clémenceau.

Le Pape et M. Clémenceau

Milan, 22 février.

On mande de Rome à l'Italia : Dès qu'il eut appris l'attentat contre Clémenceau, le Saint-Père a fait rédiger par le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, une dépêche au cardinal Amette, archevêque de Paris, le chargeant d'exprimer les félicitations du Pape à M. Clémenceau pour avoir échappé au danger, ainsi que ses vœux de guérison prompte et complète.

Assemblée nationale allemande

Weimar, 22 février.

Une motion a été déposée par tous les partis sauf les socialistes indépendants, disant :

« Le peuple allemand attend la paix du droit. Il n'a déposé ses armes qu'après être arrivé à un accord sur le programme wilsonien avec ses adversaires et compte sur l'inviolabilité de cet engagement. »

L'assemblée nationale demande l'emploi de tous les moyens pour la défense contre les attaques des troupes et bandes bolchévistes contre nos frontières de l'est.

L'attitude de l'Entente et la persistance du blocus de farine, la rétention des matières premières nécessaires et de nos prisonniers de guerre poussent le peuple allemand au désespoir. L'Assemblée nationale élève, à ce sujet, devant le monde entier une protestation solennelle. »

Les socialistes majoritaires développent une motion de confiance dans le gouvernement.

Une motion a été déposée par l'ensemble des partis sauf les socialistes indépendants, situant la réunion de l'Autriche allemande à l'Allemagne.

M. Stegerwald (Centre) parle des inquiétudes de la population de la rive gauche du Rhin. Il attend que l'Assemblée nationale fasse connaître clairement et sans ambiguïté que le Rhin n'est pas un fleuve-frontière.

La motion de confiance est adoptée contre

les voix des socialistes indépendants et de la droite.

La motion sur la paix du droit est adoptée à une grande majorité ; la motion sur la réunion de l'Autriche allemande à l'Allemagne est adoptée à l'unanimité.

Nouvelle bataille à Lemberg

Cracovie, 22 février.

(Havas.) — La bataille de Lemberg a recommencé avec violence. Les Ukrainiens ont précipité l'attaque avant l'arrivée de la mission alliée. Les Polonais ont repoussé leurs assauts.

En Styrie

Rodkersburg, 22 février.

La municipalité de la ville demande l'attribution définitive de Rodkersburg à l'Autriche allemande par la conférence de la paix. Elle demande que, jusque là, les troupes d'occupation yougoslaves soient remplacées par des troupes de l'Entente.

La reine d'Italie

Paris, 22 février.

(Havas.) — La reine d'Italie, les princesses royales et la duchesse d'Aoste sont parties à 8 heures du soir pour Rome.

Le prince de Galles

Paris, 22 février.

(Havas.) — Le prince de Galles a rendu visite vendredi, à 3 heures, à M. Poincaré, à l'Elysée.

Les amis de Caillaux

Paris, 22 février.

(Havas.) — Dans l'affaire Guilbeaux (voir 2<sup>e</sup> page), le capitaine Thibaut, greffier, lit le rapport sur la campagne défaitiste et antifrançaise de la revue *Demain* et dit que la conférence de Zimmerwald est due à une organisation financière secrète. Il signale la collaboration à la revue *Demain* de bolchévistes russes comme Lénine, Radek et un certain nombre d'anarchistes.

Le rapport indique les relations criminelles de M. Guilbeaux avec les agents de l'Allemagne, les députés Erzberger et Schüllesmesgen, et avec la Gazette de Voss.

La fin d'une équipée

Madrid, 22 février.

(Havas.) — Une colonne monarchiste portugaise a demandé à la municipalité de Puebla-Sanabria l'autorisation d'être internée. La colonne comprend environ 300 hommes avec quatre canons. La municipalité a accepté en exigeant le désarmement préalable.

Suivant les dernières nouvelles, 500 monarchistes sont arrivés à Puebla.

Les catholiques croates

Milan, 22 février.

On mande de Rome à l'Italia : L'évêque de Spalato a passé au Vatican et se rend à Paris, chargé d'une mission de l'épiscopat yougo-slave qui veut que, dans l'établissement définitif de l'Etat yougo-slave, celui-ci reconnaisse les droits de l'Eglise catholique et règle, d'accord avec le Saint-Siège, toutes les questions la concernant.

Mort d'un évêque hongrois

Rome, 22 février.

On annonce le décès de l'évêque de Vác, en Hongrie, Mgr Csaky, qui était âgé de 67 ans.

Un banquier infidèle

Milan, 22 février.

On annonce l'arrestation à Salso-Maggiore du directeur de la banque de la ville, M. Rossi, des malversations ayant été découvertes, pour un montant de trois millions.

MEMENTO

Demain soir, dimanche, dès 8 heures, au Cercle social, 13, Grand-rue, soirée familiale annuelle de la Caisse-maladie l'Avenir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 22 février



TEMPERATURE C.

Hour	Temp (C)
7 h. m.	71.0
8 h. m.	71.0
9 h. m.	71.0
10 h. m.	71.0
11 h. m.	71.0
12 h. m.	71.0
13 h. m.	71.0
14 h. m.	71.0
15 h. m.	71.0
16 h. m.	71.0
17 h. m.	71.0
18 h. m.	71.0
19 h. m.	71.0
20 h. m.	71.0
21 h. m.	71.0
22 h. m.	71.0
23 h. m.	71.0
24 h. m.	71.0

TEMPERATURE C.

Hour	Temp (C)
7 h. m.	71.0
8 h. m.	71.0
9 h. m.	71.0
10 h. m.	71.0
11 h. m.	71.0
12 h. m.	71.0
13 h. m.	71.0
14 h. m.	71.0
15 h. m.	71.0
16 h. m.	71.0
17 h. m.	71.0
18 h. m.	71.0
19 h. m.	71.0
20 h. m.	71.0
21 h. m.	71.0
22 h. m.	71.0
23 h. m.	71.0
24 h. m.	71.0

TEMPS PROBABLE

Zurich, 22 février, midi.

Ciel nuageux à couvert. Situation encore troublée. Pluie.

EN SOUSCRIPTION DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE. Demander le FASCICULE PREMIER à l'Administration du Dictionnaire, Neuchâtel, Place Fagel 7, Téléphone 12.12

FRIBOURG

L'élection partielle de la Broye

On nous écrit d'Estavayer : L'élection de dimanche, 23 février, d'un député au Grand Conseil, en remplacement de M. Pillonel, a le très grand mérite de n'être pas disputée. La désignation du candidat s'est faite, pour ainsi dire, unanimement.

La petite boutade, parue dans l'Indépendant du 18 février, n'est pas du tout l'expression de l'opinion publique, même dans la contrée du vignoble broyard.

Chacun comprend combien sont légitimes les revendications d'une contrée qui, depuis un temps immémorial, n'a pas eu de député.

El l'occasion d'y faire droit était d'autant plus précieuse que le candidat est un homme de bonne culture intellectuelle, d'une tenue morale et politique irréprochable, doublé d'un agriculteur excellent.

Aujourd'hui, plus que jamais, la Broye, qui a tant fait pour le ravitaillement du pays, a le droit d'être fortement représentée au sein du Grand Conseil.

M. Victor Chassot sera le mandataire non seulement bien renseigné sur toutes les questions agricoles, mais surtout capable de les défendre.

Nous sommes d'ailleurs convaincus que le vote de dimanche sera un vote de confiance et amènera nombreux, aux urnes, tous les citoyens qui ont à cœur les intérêts agricoles de notre belle plaine broyarde et les intérêts de notre drapeau conservateur.

Tous les Broyards aux urnes pour M. VICTOR CHASSOT

Conseil d'Etat

Séance du 21 février. — Le Conseil d'Etat nomme :

M. Louis Comus, huissier, à Rue, greffier de la justice de paix du 3

# Bâle port de mer

Bâle, 20 février.

Ainsi que je vous le disais dans ma dernière correspondance, le port de Bâle est appelé à jouer un grand rôle dans notre vie économique. Avant la guerre, des initiatives privées, soutenues officiellement par nos autorités, ont fait leur possible pour donner à cette entreprise tout son essor. Malheureusement, leur œuvre se heurtait à de si grosses difficultés qu'elle ne put vivre que grâce à des volontés tenaces et à des efforts continus. Les contrariétés dont nous pâtissons ont déjà leurs origines au Congrès de Vienne, qui, dans le traité additionnel réglant la navigation sur le Rhin, n'admit pas la Suisse comme partie contractante. De même, dans la convention de Mannheim de 1868, nos intérêts n'ont, pour ainsi dire, pas été pris en considération.

Au point de vue technique, le principal obstacle au développement rationnel du port de Bâle, c'est, suivant les saisons, l'instabilité du niveau des eaux sur le tronçon Bâle-Strasbourg et le manque absolu de travaux correctifs. Alors que, pour le trajet frontière hollandaise-Strasbourg, l'Allemagne a dépensé, de 1890 à 1912, 200 millions pour les travaux de canalisation et de régularisation, et 160 millions pour les ports, pour le trajet Strasbourg-Bâle, les cordons de la bourse ne se sont point dénoués. Il est vrai que, alors, des intérêts régionaux prévalaient sur les intérêts de notre petite patrie et il était assez compréhensible que les ports de Mannheim et de Strasbourg, où presque la totalité des marchandises destinées à la Suisse était acheminée par chalands ou gabares, ne pouvaient, dans leur égoïsme sacré, voir d'un bon œil une tentative ayant pour résultat une très forte réduction du trafic de leur port. Aussi, le port de Strasbourg, qui, en 1890, accusait un mouvement de 10,000 tonnes, portait ce chiffre, en 1912, à 1,670,000 tonnes, tandis que, la même année, notre principal et unique débouché maritime arrivait péniiblement à 71,175 tonnes. De plus, de grands projets d'installation d'usines électriques sur ce même trajet, et contre lesquels la Suisse fut obligée de protester, menaçaient d'entraver sérieusement notre navigation fluviale.

Survint la guerre, bouleversant toutes ces études de temps de paix, toutes ces rivalités locales, bouleversant les frontières et créant même le principe wilsonien du droit d'accès à la mer pour chaque nation.

Jamais mieux qu'à présent nous n'aurons plus belle occasion de régler une fois pour toutes la question de la neutralisation du Rhin. Nous sommes un peu dans la situation du troisième larron et nous devons savoir profiter de la rivalité qui, nécessairement, se crée entre nos deux grands voisins, non pas pour obtenir des avantages au préjudice d'autrui, mais pour récupérer ceux auxquels nous avons droit comme pays riverain et co-propriétaire.

Ainsi que je le faisais remarquer dans un récent article paru dans les *Rheinquellen*, M. Geipke, l'infatigable pionnier de notre navigation fluviale, aussi longtemps que le Rhin qui, comme grande voie de communication, se perdait dans le cul de sac alsacien-badois, n'était pas ouvert à trafic international, il était inutile de songer à des relations maritimes avec l'Angleterre. Cet obstacle tombant, le passage devient libre, et Bâle pourra être relié par voie d'eau directement avec Londres. Les Anglais qui, une année avant la guerre, étaient, pour ainsi dire, totalement étrangers à la navigation sur le Rhin (en 1913, sur 1000 bateaux passant la frontière germano-hollandaise, il y en avait un seul anglais), auront tout intérêt à soutenir le point de vue suisse dans une conférence internationale. Avec le sens des affaires que possèdent les sujets du Royaume-Uni, l'importance que pourra avoir à l'avenir une société anglo-suisse de navigation sur le Rhin ne leur échappera certainement pas.

Concernant notre exportation et spécialement pour notre grosse industrie, aux yeux de laquelle la question des transports à bas prix est une question vitale, le port de Bâle et un cer-

vice de transport maritime régulier et intense sont de première nécessité. Ainsi notre industrie de la pierre, que la hausse des tarifs de chemin de fer conduit à la ruine (en 1909, les « Granitwerke » du Gothard expédiaient 90,000 tonnes, pour descendre, une année avant la guerre, à 35,000), pourrait facilement se relever. Au lieu de laisser rentrer vides les wagons de charbon venant d'Italie, les Chemins de fer fédéraux les chargeraient de nos granits, en les faisant bénéficier d'un tarif d'exception. Il nous serait possible de concurrencer, sur les marchés étrangers, les pierres suédoises ou badoises, qui viennent jusqu'à nos portes.

Espérons que des maîtres de l'heure qui, autour du tapis vert, disposent des destinées du monde, ne négligeront pas les intérêts du pays qu'ils appellent la plus vieille des démocraties.

## Le général Allenby en Egypte

M. Georges Picot à Damas

Alexandrie, 31 janvier.

La réception faite au vainqueur de la Palestine a été grandiose, au Caire et à Alexandrie. Dans la capitale de l'Egypte des drapeaux de toutes les nationalités avaient été arborés; feux et balcons regorgeaient de monde. Etaient sur pied les troupes anglaises, irlandaises, australiennes, néo-zélandaises, indiennes, arabes, soudanaises.

A l'arrivée du général, le grand chambellan de S. M. le Sultan présentait au vainqueur les hommages du souverain. Salué par des ovations frénétiques de la foule, le général Allenby monta en automobile et se rendit à la résidence du Haut commissaire britannique; sur tout le parcours, les troupes présentaient les armes, les officiers saluaient de l'épée; la musique entonna l'hymne anglais; du haut des balcons, des fleurs étaient jetées sur l'auto; le spectacle fut impressionnant.

A Alexandrie, la réception ne fut pas moins fébrile. Sur le parcours que devait suivre le général, des poteaux garnis aux couleurs égyptiennes avaient été placés des deux côtés des trottoirs et des guirlandes de verdure les réunissaient les uns aux autres, donnant à la ville un aspect de grande fête.

Les différentes colonies européennes avaient pavés et fermé leurs magasins. Sur le passage du général, partout des hurrahs retentissaient, des mouchoirs s'agitaient.

Une revue militaire eut lieu au Sporting Club, qui réunit plus de quatre mille assistants. On peut évaluer à cinq mille les personnes massées en dehors de l'enceinte et sur les balcons, les fenêtres et les toits des maisons avoisinantes. Le *Tout-Alexandrie* était là.

La colonie britannique offrit un grand banquet au vainqueur de la Palestine.

En l'honneur de M. Georges Picot, haut commissaire français en Syrie et en Palestine, a été dernièrement organisée une réception officielle à Damas. Elle fut très cordiale. A cette occasion, le distingué diplomate prononça un discours dans lequel il exprima ses souhaits au gouvernement arabe et à la nation arabe dont les sacrifices durant la guerre sont un titre à la gratitude des Alliés.

« L'Arabie, dit-il, a bien mérité du monde civilisé. Si l'Europe chargeait la France d'aider cette nation dans le développement des réformes, du progrès et de l'ère de liberté, elle accepterait avec plaisir et fiereté cette mission. »

M. Picot engagea les assistants à ne pas écouter la voix des intrigants et des pécheurs en eau trouble qui ne songent qu'à leurs propres intérêts. Seuls sont vrais patriotes ceux qui se dévouent à la chose publique.

Sir Marc Sykes, qui avait organisé la réception en l'honneur du Haut commissaire français, répondit par une éloquente allocution dans laquelle il rappela les gloires passées de l'Arabie et des Arabes. Il dit que la faiblesse et

l'imprévoyance des enfants de Haroun-Al-Rachid perdirent son immense empire.

« Regardez, ajouta-t-il, les ruines semées autour de vous pendant la période de tyrannie. Partout où les Turcs ont passé ils ont tout rasé et détruit. Cependant votre ville était jadis la plus prospère du monde. Maintenant, s'inaugure pour vous une ère nouvelle que je vous souhaite prospère. Votre ville était, non seulement un centre de commerce, mais encore celui de la science, des belles-lettres et des arts. Les Turcs n'ont pu souffrir votre valeur et vos qualités innées. Ce sont ces qualités qui vont vous permettre votre future renaissance. »

## Autour du général Foch

Un grand journal américain, le *Times*, de Los-Angeles (Californie), parlait ainsi du maréchal Foch, quelques jours avant l'armistice: « Maintenant que la décision s'écarte de plus en plus du doute et de l'anxiété pour se tourner vers la certitude de la victoire, apparaît avec une vivacité étonnante la figure d'un homme dont le génie a dépassé celui de tout autre soldat dans le monde entier. »

« Cet homme est Foch. Lorsque la guerre sera terminée, il y aura des critiques qui essaieront d'expliquer le génie de Foch avec des cartes et des diagrammes. Mais, pendant qu'ils seront ainsi occupés, si vous cherchez Foch dans quelque église tranquille, vous le trouverez rendant humblement gloire à Dieu et refusant de s'attribuer le moindre mérite. »

Suit l'anecdote suivante: « Si vous connaissiez un homme qui rentre chez lui, chaque soir, avec un sac rempli de pépites d'or, vous seriez naturellement curieux de savoir où il va les chercher. De même, si vous voyez des soldats gagner des batailles, vous désirez savoir d'où vient la source de leur génie. »

« Oh Foch va-t-il chercher la force et le pouvoir magique de remporter les merveilleuses victoires qu'il gagne? »

« Nous avons la réponse toute prête chez nous. Un enfant de Californie, servant comme soldat dans le corps expéditionnaire américain, en France, a récemment écrit une lettre à ses parents, dans laquelle il donne la réponse à la question que nous posons. »

« Cet Américain a nom Evans; il raconte sa rencontre fortuite avec le général Foch. »

« Evans était entré dans une vieille église pour la visiter. Pendant que, tête nue, respectueusement, il l'inspectait avec curiosité, il vit entrer dans cette église un homme gris, portant les insignes de général sur le col d'un modeste uniforme. Un seul homme d'ordonnance accompagnait le paisible homme gris. Aucun état-major brillant, aucun entourage d'aides de camp chamarrés d'or n'était avec lui, personne autre que l'ordonnance! »

« Evans, tout d'abord, ne fit pas attention à l'homme gris; mais il fut intrigué de le voir se mettre à genoux dans l'église et prier. Les minutes passèrent; et, au bout de trois quarts d'heure seulement, l'homme gris se releva. Evans le suivit dans la rue et fut surpris de voir les soldats saluer cet homme avec empressement, et les femmes, ainsi que les enfants, s'arrêter sur son passage avec toutes les marques du plus profond respect. »

« C'était Foch. Et maintenant, Evans compte cette rencontre comme la plus grande de sa vie. »

Et le journal américain ajoute avec admiration: « Ce n'était pas un acte inusité que le général Foch accomplissait ainsi. Il n'y avait pas de jour qu'il n'en fût ainsi et se trouvait à proximité d'une église. Il ne manqua jamais de passer une heure en prière chaque jour, le matin et le soir, et cela durant toute sa vie. »

**Kezol** NEURALGIE MIGRAINE BOITE N°108 TOUTES PHARMACIES

## La question du Luxembourg

(Correspondance particulière)

On a vu avec quelle énergie le parti catholique luxembourgeois défend les droits du Luxembourg contre toute immixtion étrangère, tout comme, pendant quatre années, il a opposé une résistance inflexible aux empiètements des envahisseurs allemands.

Il en est autrement des organes de gauche, à leur tête le *Tribune du peuple*, organe du leader libéral, M. Pescatore, qui poursuit la dynastie de sa haine implacable. Les libéraux ont accueilli avec transports la grosse artillerie de M. Pichon, qui devait leur servir à faire brèche dans le rempart monarchique du pays, à se défaire une fois pour toutes d'une dynastie qu'ils détestent.

La politique des libéraux envers la dynastie est pleine de contradictions. Lors des débats sur la révision de la Constitution, le ministre Kauffmann avait émis l'opinion que la phrase « tous les pouvoirs émanent de la nation » ne pouvait être admise comme étant contraire aux traités garantissant l'indépendance et la neutralité du pays. Les libéraux profitèrent de cet argument pour insinuer que le ministre avait l'intention de concéder aux puissances garantes de l'indépendance du Luxembourg le droit de s'ingérer dans les affaires du grand-duché.

Voici les paroles de M. Brasseur, un des chefs de la gauche:

« Je prétends qu'aucun de ces traités ne veut dire ce que le ministre d'Etat Kauffmann a voulu en déduire dans le mémoire qu'il a adressé à la Chambre. Jamais un Etat étranger ne s'est ingéré dans nos affaires intérieures et je trouve qu'il est extraordinaire, audacieux et bien déplacé qu'un ministre d'Etat luxembourgeois veuille expliquer d'une façon si erronée les traités d'Etat. Je trouve qu'il est regrettable au plus haut degré qu'un ministre d'Etat luxembourgeois concède pour ainsi dire à l'étranger le droit de s'ingérer dans nos affaires politiques et d'entraver la liberté d'action de la Constituante luxembourgeoise. (Très bien à gauche, violentes protestations à droite.) Si le ministre d'Etat avait eu l'intention de provoquer une immixtion étrangère, il n'aurait pas eu besoin de s'y prendre autrement. Je déclare solennellement devant le pays que nous sommes absolument libres d'arranger notre Constitution comme bon nous semblera. »

On voit par ces extraits que les gauches s'opposaient en juin 1918 à toute immixtion étrangère dans la vie politique du grand-duché. Et maintenant, ces mêmes gens ne se tiennent pas de joie de ce que l'intervention étrangère a déterminé l'abdication de notre souverain.

## Etat civil de la ville de Fribourg

Naisances

16 février. — Lingelser, Edouard, fils d'Ernest, contre-maître, de Sausheim (Alsace), et de Marie, née Hiltz, rue Grimoux, 32.

17 février. — André, Jean, fils de Jean, domestique, de Passelb, et de Marie, née Schacher, Planche supérieure, 285.

18 février. — Krattinger, Henri, fils de Joseph, employé aux C. F. P., de Guin, et d'Engéline, née Clément, route des Alpes, 56.

Mayer, Marie-Thérèse, fille de Paul, commerçant, de Bramois (Valais) et Fribourg, et de Léonie, née Vogt, Pérolles, 21.

Sulger, Elie, fille d'Adolphe, manœuvre, de Fribourg, et de Marie, née Dougoud, Neuville, 45.

19 février. — Devallonné, Louis, fils de Jean, imprimeur, de Correvon et Villars-Mendraz (Vaud), et de Marie, née Aebischer, Beauregard, 8.

Décès

17 février. — Berger, Sidonie, fille de Basile, domestique, de et à Prez-vers-Noréaz, 20 ans.

Christin, Philippe, fils de Nicolas, de Farvagney-le-Grand, prébendaire à la Providence, 78 ans.

19 février. — Vitalis, Jean, fils d'Antoine, étudiant, de Brunn (Moravie), 29 ans, domicilié à Bourgass (Bulgarie).

## Services religieux de Fribourg

DIMANCHE 23 FEVRIER

Sexagésime

*Saint-Nicolas*: 6 h. 1/2, 6 h. 3/4 et 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h. 1/2, messe des enfants chantée, sermon. — 9 h. 1/2, messe basse paroissiale, sermon. — 10 h. 1/2, grand-messe capitulaire, cérémonie pour la paix avec bénédiction. — 11 h. 1/2, messe basse, instruction. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants, catéchisme. — 3 h. 1/2, vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 6 h. 1/2, chapelet.

*Saint-Jean*: 7 h. 1/2, messe basse, communions aux intentions du Souverain Pontife. — 8 h. 1/2, messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h. 1/2, grand-messe, sermon. Chant du *Veni Creator*, bénédiction. — 1 h. 1/2, vêpres, catéchisme, bénédiction. — 6 h. 1/2, chapelet.

*Saint-Maurice*: 6 h. 1/2, communion. — 6 h. 1/2, messe matinale, communion générale des sociétés de la paroisse. Exposition du Très Saint Sacrement. — 7 h. 1/2, communion des enfants. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon français; prières pour la paix, bénédiction. — 10 h. 1/2, messe basse, sermon allemand, chants des enfants. — 1 h. 1/2, vêpres. — 5 h. 1/2, clôture des Quarante-Heures; sermon allemand, procession, bénédiction.

*Notre-Dame*: 6 h. 1/2, messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand. Bénédiction précédée du *Veni Creator* et de 5 *Pater et Ave*. — 10 h. 1/2, messe des enfants allemands, avec chants, sermon, catéchisme. — 2 h. 1/2, vêpres, bénédiction, chapelet.

*RR. PP. Cordeliers*: 6 h. 1/2, 6 h. 3/4, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2, messes. — 10 h. 1/2, service religieux académique, messe basse, sermon français. — 2 h. 1/2, vêpres et bénédiction.

*RR. PP. Capucins*: 5 h. 1/2, 5 h. 3/4, 6 h. 1/2, messes basses. — 10 h. 1/2, messe basse avec allocution. — 4 h. 1/2, soir, assemblée des Soeurs Terciaires de langue française. Indulgences plénières.

LUNDI 24 FEVRIER

*Congrégation des Dames*: A 8 h. 1/2, messe à l'autel de Notre-Dame-des-Victoires (église de Saint-Nicolas).

## Calendrier

Dimanche 23 février

SEXAGESIME

Saint PIERRE OMBIEN, évêque et docteur de l'Eglise

Privé de bonne heure de son père et de sa mère, puis rebuté de son aïe, Pierre dut à la générosité d'un autre frère les bienfaits de l'éducation. Il écrivit beaucoup à la louange de la Sainte Vierge et rendit de très grands services à l'Eglise. Il mourut dans un monastère de Faenza, en 1072.

Lundi 24 février

Saint MATHIAS, apôtre

Saint Mathias fut choisi par les Apôtres, après l'Ascension, pour remplacer le traître Judas. Le nouvel apôtre prêcha l'Évangile aux peuples de la Judée et de l'Éthiopie. Les Juifs le lapidèrent et lui tranchèrent la tête.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

*Crèche catholique*. — Ce soir, samedi, soirée familiale pour les membres du Cercle, leur famille et leurs amis. Invitation cordiale.

*Société fédérale de gymnastique l'Ancienne*. — Nous rappellerons à tous nos membres notre soirée annuelle de ce soir, qui a lieu aux Charmettes. Les parents des pupilles sont gracieusement invités. La commission de soirée n'a rien négligé; tout est préparé pour contenter chacun. Venez fraterniser quelques instants avec nous et vous remporterez un bon souvenir de la soirée. Rendez-vous aux Charmettes.

*Union instrumentale*. — Nous rappellerons à nos membres honoraires et passifs la soirée annuelle qui aura lieu demain, dimanche, 23 février, à 8 h. du soir, dans la grande salle de l'hôtel du Faucon. Le Comité.

## L'étreinte du passé

par HENRI ARDEL

Vania ne voulait pas regarder. Et cependant, une irrésistible force attirait ses yeux vers les photographies que la femme faisait glisser l'une après l'autre. Avant même qu'elle eût entendu ces mots: « Voici, madame, ce que vous désirez », elle avait aperçu la belle tête troublante sur le fond délicat d'un paysage estompé par la brume... Elle avait reconnu le regard rêveur sous les lourdes paupières, ce regard qui, tant de fois, l'avait enveloppée d'amour... Elle avait reconnu les lèvres au dessin caressant. Cette image, c'était la résurrection même de l'homme séduisant qu'elle avait aimé, à l'aube de sa vie de femme, quand elle ignorait de quelle boue il était pétri... Combien, tout à coup, elle se rappelait ce temps-là!

— Faut-il envelopper le portrait? madame, demanda la marchande qui s'étonnait un peu de cette longue contemplation.

— Oui, enveloppez! fit-elle au vieux brève, arrachée par ces simples mots à la terrible envoiement. Vous voudrez bien m'envoyer... le paquet.

Elle avait horreur de tenir cette image. Il lui aurait semblé porter le cadavre qu'elle avait vu écroulé, dans le cabinet de travail.

La marchande la considérait, saisie: — Si Madame veut, on lui portera... Mais le paquet n'est pas lourd.

— Non... Il m'embarrasserait. Ayez l'obligeance de le faire remettre à l'adresse ci-jointe, au nom de Mlle Sonia Dantesque.

Quand elle entra, sur la table de sa chambre, l'enveloppe contenant la photographie était là, qui attendait...

Elle appela: — Sonia, petite aimée, viens, j'ai quelque chose pour toi...

L'enfant, qui jouait dans sa chambre, accourut, se jetant follement dans les bras de sa mère.

Un instant, Vania la garda serrée contre elle, comme si l'enfant allait lui échapper quand l'image maudite se placerait entre leurs deux cœurs. Avec une tendresse éperdue, elle baisait les boucles brunes, la petite figure, les paupières, tièdes dont la peau avait la souplesse d'un tissu de soie... Puis, dominée par un inflexible sentiment de justice, elle dit, mais ses lèvres tremblaient:

— Voici, mon amour, ce que tu m'as demandé...

— Oh! maman!... Le portrait?... Vania inclina lentement la tête. L'enfant eut une exclamation sourde et saisit l'enveloppe. Ses doigts tremblaient si fort qu'elle ne pouvait détacher le cordon qui l'enfermait; et comme sa mère ne faisait aucun mouvement pour l'aider, elle appela:

— Niania, le portrait de papa... Viens, viens vite enlever le papier!... Je ne peux pas dénouer le fil...

La vieille nourrice apparut.

— Vite, ma Niania, je t'en supplie! Vania la sentait, en cette minute, toute à

son père, — ce père qu'elle lui avait tué... Et l'angoisse qu'elle commençait à connaître l'étreignit tout devant cette invincible union entre le mort et son enfant. Les petits doigts arrachaient le papier... Puis des lèvres de Sonia un cri s'échappa, tout ensemble de joie et de souffrance, si poignant que Vania ferma les yeux.

— Papa!... Oh! papa!

Elle baisait éperdument le carton. D'un geste irraisonné, presque violent, Vania l'en écarta.

— Sonia! ne fais pas cela!

— Maman, laissez-moi... oh! laissez-moi l'embrasser!... Il y a si longtemps qu'il est parti... Je m'ennuie tant de lui!... J'ai tant de chagrin!

La douce voix s'étouffait, brisée par les sanglots; et des larmes roulaient sur les joues pâles.

Vania, elle aussi, tremblait... Elle qui n'avait pas tremblé devant le cadavre d'engorgé sur le tapis, taché de sang... Ah! que le mort demeurait puissant sur sa fille! Comme il la gardait! Et que c'était terrible!...

Avec une inconsciente supplication, elle dit: — Emportez ce portrait dans ta chambre, Sonia. Avec la Niania, tu chercheras la meilleure place où l'installer...

— Maman, si c'était vous qui cherchiez, ce serait mieux... — Ne me demande pas cela, mon petit... J'ai trop de mal quand je vois ce portrait... Le visage de l'enfant s'illumina d'une telle joie que Vania la contempla, interdite: — Alors, maman, vous aussi vous regrettez papa?... Que c'est bon!... Je croyais que vous

ne l'aimiez plus... Et cela me faisait tant de peine!

Ardenment, la bouche innocente baisait la main glacée de Vania qui, à bout de courage, répétait:

— Va, ma chérie, porte cette photographie dans ta chambre.

La petite fille obéit... Vania, enfin, était seule... seule avec le tragique souvenir.

Mais voici que, sous l'influence de la tendresse enfantine, sans doute, l'image qu'elle avait du mort détesté se modifiait pour un moment... Elle ne voyait plus l'homme corrompu dont elle avait eu l'horreur... mais le père très tendre qu'il avait toujours été pour cette petite dont il s'était fait adorer.

Et cette petite deviendrait jeune fille, puis femme... Peut-être alors, elle voudrait savoir plus qu'on ne lui avait dit sur la fin de son père... Elle chercherait... Peut-être, tout naturellement, elle interrogerait sa mère...

Vania, instinctivement, cacha son visage dans ses mains, comme si les graves yeux noirs allaient lire en elle.

Cependant jamais Sonia, de même que Michel, de même que tous, ne devait connaître la vérité... A tous, à son mari, à son enfant, elle était condamnée à mentir éternellement; le lugubre secret devait rester enfoui dans la sienne ou dormir l'homme dont elle s'était délivrée d'un geste insensé.

Pour la première fois, lentement, ses lèvres articulèrent: — Pourquoi, oh! pourquoi ai-je fait cela? Et pourquoi, aussi, cette sorte de décalanche ment qui se produisait dans son cerveau, à mesure qu'elle prenait conscience du jugement qu'eussent porté sur son acte ceux près de

qui, maintenant, elle vivait, Mme Corbière, Moïna, Michel, surtout... De nouveau, une angosse la meurtrit, comme si elle eût senti tomber sur elle, la condamnation, le regard de ces êtres qui la tenaient pour loyale comme eux-mêmes.

Se pût-il donc que le malheur dû lui venir de ce qu'elle avait été aimée par un homme de très haute valeur morale? Tant d'autres n'eussent certainement pas éveillé en elle cette conception nouvelle de sa conduite qu'elle ne pouvait plus juger en vraie fille du nihiliste Serge Ostrowski.

Pourtant, ce qui, à l'heure présente, constituait peu à peu, sourdement, en elle, un crime, ce n'était pas d'avoir tué... elle se défendait!... c'était de n'avoir pas révélé la vérité à Michel, d'être entrée dans sa vie comme une voleuse, s'emparant du bien sans prix, de son estime et de son amour... Comment cette pensée ne lui était-elle pas venue, ne l'avait-elle pas arrêtée, à bas, à Cavalata, quand elle lui écrivait le mot décisif: « Venez! »

Maintenant, à cet amour, elle tenait plus qu'à sa vie même. Et, pour le garder, elle était prête à tout. Il fallait qu'il continuât d'ignorer. Soit!... Il ignorait, — si lourd que pût lui devenir le silence...

(A suivre.)

Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal voudront bien spécifier s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement, ceci pour éviter des erreurs.

L'ADMINISTRATION.

# AUX Chaussures Modernes S. A.

J. MARTY, gérant

Rue de Romont, 26

FRIBOURG

Téléphone 589

Vous trouvez toujours un choix très varié, une marchandise de très bonne qualité et les prix les plus avantageux.

Ci-après nous vous donnons quelques exemples :

Souliers pour enfants, cuir ciré, forts, du N° 20 à 22	6.50
» » » cuir ciré, non doublés, du N° 22 à 28	9. —
» » » en cuir souple, doublés flanelle	7.30 8.80
» » » souples, fers aux bouts, doublés flanelle	8. — 9.50
Bottines pour enfants, en box, 1/2 talon, solides, larges	12.50
» » » » Derby	13. —
Bottines pour filles et garçons, pour dimanche, non ferrées	16. — 19. —
» » » » Derby	18.50 22. —
» » » non doubl. ferrées, cout. der.	15.50 18.50
» » » » sans »	15.50 18.50
» » » cuir très souple, Marque Bally	15. — 19. —
» » » box, Derby, bouts vernis	20. — 23.50
Bottines de sport, imperméables, noires	24. — 28. —
» » » brunes	24.50 29. —
Napolitains pour garçons, ferrés, qualité soignée	25. —
Souliers, façon militaire, ferrés, soufflets	25. — 28. —
Bottines, cuir ciré, souples, bouts, Marque Bally	27. —
» Derby, boxcalf, double semelle, élégantes	32. —
» de sport, Derby, imperméables, double semelle	38. —
» pour grandes filles, cuir ciré, forme large	23. —
» Derby pour grandes filles, peau de veau, forme large	29. —
» » » en box, soup. large	29. —
» » » » bouts vernis	30. —
Souliers avec semelles de bois, cuir vachette, doublé de flanelle, bonne façon, résistant contre l'humidité, très recommandable pour la mi-saison	26-29 30-35 36-39 13.50 15.50 18. —
Souliers avec semelles de bois, cuir chrome, très souple, non doublé, bonne façon, résistant contre l'humidité, très recommandable pour la mi-saison	26-29 30-35 8.40 9.50

Nous expédions contre remboursement :

Bottines pour dames, ferrées, couture derrière	24. —
» » » » sans couture derrière	24. —
» » » pour dimanche, sur 1 forme	23. —
» » » » 2 formes	23. —
» » » cuir ciré, sol.	25. —
» » » qualité extra	28. —
» » » « Derby », peau de veau	29. —
» » » en box, talons demi-hauts	29. —
» » » peausouple, élégantes, « Bally »	32. —
» » » bouts vernis, »	33. —
» » » box, bouts vernis, soignées,	34. —
Napolitains, bonne qualité, ferrés, pour hommes	30. —
» double semelle, fort ferrage	33.50
» tout en empeigne, travail extra	46. —
Souliers militaires, soufflets, ferrés	34. —
» » haute tige, ferrés	36. —
Souliers militaires, soufflets, souples, fort ferrage, extra	38. —
» tout en empeigne, ferrés, extra	52. —
» de montagne, imperméables, ferrage avec des ailes de mouches	58. —
Bottines pour dimanche, cuir ciré, bouts	30. —
» Derby, cuir ciré, bouts, jolie forme	31. —
» cuir ciré, souples, jolie forme, marq. « Bally »	34. —
» Derby, en box, très modernes, »	34. —
» » chevreau, bouts vernis, élégantes	36. —
» en box, qualité supérieure, double semelle	41. —
» Derby, boxcalf, soignées, forme américaine, double semelle, Bally	45. —
Socques pour hommes, non doublées, bois dur	12. —
» » filles et femmes, non doublées, avec la couture derrière	32-38 37-42 8.50 11. —

Demandez notre catalogue — RÉPARATIONS — Nous tenons les meilleures marques suisses

Nous sommes les mieux assortis en souliers de soirées, en bottines de luxe, chaussures de sport imperméables. Bottines élastiques pour dames et messieurs.

Sur demande, nous envoyons des modèles à choix

Madame Euphrasie Bugnon et ses enfants : Paul et Georges, à Villars-sur-Glâne ; et Mme Bugnon : M. Victor Bugnon et Mlle Adèle et Alice Bugnon, au Guintzet ; M. Bugnon-Marbach, au Petit-Rome ; Mme et Pierrat-Bugnon, à Genève ; Mme et M. J. Bugnon, à Farny-le-Grand ; Mme et M. Schöngel-Lehmann, à Guin ; M. et Mme Ra Lehmann, à Epagny ; Mme et M. Thérèse Lehmann, aux Daiettes ; et les familles aies, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Louis BUGNON**  
cher époux, père, fils, frère, beau-frère, oncle, cousin et neveu, pieusement décédé, à Villars-sur-Glâne, dans sa 37<sup>me</sup> année, après une longue et pénible maladie, courageusement supportée, muni des secours de la religion.  
L'ensevelissement aura lieu à Villars-sur-Glâne, lundi, 24 février, à 9 h. 30. Départ du convoi funéraire de la Route de Villars, à 9 h. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille Alfred Carrel remercie bien sincèrement le personnel des Ateliers C. F. P., le collège, les Sociétés et leurs porte-drapeaux, en général toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du décès de leur cher époux et père.  
**Alfred CARREL**

**Monsieur Alexandre Yerly, à Bulle**, ses enfants remercient bien sincèrement les nombreuses personnes qui leur ont témoigné de sympathie dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

La famille Zimmermann, à Romont, dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous, remercie sincèrement toutes les personnes qui, près et de loin, lui ont témoigné tant de sympathie dans le grand et douloureux deuil qui vient de la frapper.

**Institut de Hautes Etudes**  
Samedi, 22 février, à 4 h. R. P. Allo : Proverbes de la Genèse.  
A 5 h. R. P. de Langen-Wendels : Notions Dieu.  
Lundi, 24 février, à 4 h. R. P. Montagne : Épreuves extrinsèques de la certitude.  
A 5 h. R. P. de Langen-Wendels : Prédications et pratiques.

**EN CAS DE DÉCÈS**  
adressez vous aux  
**Pompes funèbres générales**  
Hessmüller, Genoin Chevallin (S. A.)  
**Béat CORBOUD**, représentant  
Fribourg  
Magasin et bureaux : rue de Lavaux, 66  
Fabrique spéciale de Grand choix de  
**CERCUEILS** téléphone **COURONNES**  
Siège social : LAUSANNE

**MACHINES A ÉCRIRE**  
américaines  
**MEUBLES DE BUREAUX**  
Rue de la Gare  
**L. BORLOZ**, 21, rue de l'Hôpital, Fribourg  
Téléphone 175

**MANDOLINE ET PIANO**  
Enseignement RAPIDE et approfondi Spécialité pour élèves commençant tardivement.  
Solifège — Dictionnaires musicaux  
Leçons chez soi ou à domicile. 131  
**Mlle JUINIER**, professeur, téléph. 2,81

**NOUS DEMANDONS**  
**VENDEUSES**  
très expérimentées pour nos rayons de  
**Gants**  
**Ouvrages**  
Il sera seulement répondu aux offres émanant de personnes ayant travaillé pendant un certain temps dans les rayons nommés et pouvant justifier de par là les connaissances de ces articles.  
Adressez offres, copies de certificats, photos et présentations de salaire à  
Maisons LEB, frères, S. A., BERNE, 1300

**CALORIE**  
Chauffages centraux  
Installations sanitaires  
Installations pour enlever les poussières par le vide  
Téléphone 1.44. 24a, Grand-Fontaine.

**ATTENTION**  
Nouveauté  
Lampe à carbure parfaite pour remplacer le pétrole et les bougies : brûle incontestablement dans chaque ménage. — En vente dans tous les bons magasins et par  
**J. Ad. Gaillard, Kronenstr. 38, Zurich 6.**

**Dactylographe**  
Maison de commerce de la place demandée, pour entrer tout de suite, une jeune fille connaissant le dactylographe et la correspondance. — Indiquer âge, prétentions et connaître sous A. 11619 à Publicitas S. A., Langen-Wendels, 1218

**apprentie tailleur**  
chez une bonne tailleur, de préférence à la campagne.  
S'adr. sous P 1148 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**AVIS aux vouturiers**  
ON ÉCHANGERAIT un vis-à-vis et une Victoria patent avec cousins le tout en bon état. Contre chaux de travail ou autres voitures de campagne.  
S'adr. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 857 B.

Jeune fille propre et active connaissant un peu la cuisine, trouverait jolie place comme  
**cuisinière**  
Bons gages. — S'adres. à L. Gavillet, Hôtel de Ville, Oron (Vaud).  
4 à 5 bons mineurs de carrière **SONT DEMANDÉS** aux Carrières de Neirivue. — Adressez au Bureau, à Albeuve. 1280

**On demande**  
pour tout de suite une jeune domestique sachant faire la cuisine, coudre et pouvant s'occuper d'un ménage de 2 personnes. Prière d'adresser les offres : D<sup>r</sup> Georg, 109, Forchstr., Zurich.

**MODES**  
Bonne modiste de la campagne demande une apprentie.  
S'adresser à M<sup>me</sup> Renvey, modes, Grand-Pré, Broye. 1024

**ON DEMANDE JEUNE FILLE**  
de toute moralité pour aider au ménage. Bons gages et vie de famille. — Adressez chez M<sup>me</sup> Haasegoda, Paix, 69, La Chaux-de-Fonds. 1206

**ON DEMANDE jeune fille**  
bien au courant des travaux d'un ménage et sachant faire la cuisine, pour petite famille habitant hors de ville. Gages 50 fr. par mois.  
S'adresser sous chiffre P 1097 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ACTIONS**  
de l'Agence Immobilière et Commerciale fribourgeoise  
**sont achetées au pair**  
Adressez offres : Caister postal 17628, Fribourg. 1097

**Aux grands Magasins de meubles**  
**Th. STRUB**  
2, rue Marcello, 2  
Téléphone 6.36.  
vous trouvez toujours prêts à être livrés 1 chambre à coucher, salle à manger et meubles en tous genres.  
**PREX AVANTAGEUX.**

**ON DEMANDE**  
dans une auberge de la campagne (environs de Fribourg), une  
**jeune fille**  
de toute confiance.  
S'adresser par écrit sous chif. P 1218 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**A VENDRE**  
3 billes de chêne dont 1 propre à la menuiserie. S'adresser à J. Berra, à P. nster. 1234

**On demande ménage sérieux**  
de confiance, le mari comme portier-jardinier la femme comme cuisinière. Bonnes références exigées.  
S'adres. sous H 1584 Y à Publicitas S. A., Berne.

**J'UNE FILLE**  
sérieuse, au courant de tous les travaux du ménage et d'une cuisine simple, est demandée, pour Engelberg. Vie de famille. 1257  
S'adr. à Case postale 18671, Engelberg.

**A VENDRE**  
un fourneau-potage à gaz, à 3 trous, 1 poêle en fonte pour chauffage et 1 fourneau à pétrole.  
Faire offres sous chif. P 1213 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1388

**A LOUER**  
au centre de la ville  
1) Pour le 25 avril ou date à convenir, appartement de 5 chambres, cuisinés et dépendances.  
2) Pour le 25 juillet ou date à convenir, 3 ou 4 pièces bien ensoleillées, à destination de bureau.  
S'adres. à M. Devaux, architecte, 61, avenue de Pérolles. 1337

**Pour bouchers**  
A vendre, d'occasion belle banque en marbre, ainsi que superbes réchauffeurs.  
S'adres. : Fankofer, chaussures, Vevey.

**RAOS**  
La meilleure  
Crème pour Chaussures de A. SUTTER  
Oberhofen (Thurgovie)  
Produit suisse

**Offre de places**  
On demande pour tout de suite, pour la France, 10 monteurs électrotechniciens, pour lignes aériennes (hommes sérieux et munis de bons certificats). Offres à adresser avec indications détaillées (salaire, etc.) à M. Kroll, Urnenbach (ct. Berne).

**GRAND LOTO**  
à l'auberge de Misery  
Dimanche 23 février, à 7 1/2 heures  
INVITATION CORDIALE  
La Société des sapeurs-pompiers.

**Chauffage central**  
Albert BLANC  
La Prairie, 55, Pérolles  
TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS  
Soudure autogène  
Téléphone 5.77

Dimanche 23 février  
— des 8 heures —  
**Grand concert d'adieu**  
DANS LA GRANDE SALLE  
de l'HOTEL DES TISSERANDS  
Invitation cordiale. 1339  
P. Cotting, tenancier.

**J. DAGUET-PAU Y**  
Installations sanitaires  
Toilettes. Bains. Buanderie  
Magasin : Route des Alpes  
FRIBOURG — Téléphone 6.62

**Grande vente de chédail**  
Pour cause de cessation de bail et de départ, le soussigné exposera aux enchères publiques, le mercredi, 26 février, dès 9 heures précises du matin, devant son domicile, à Pontaux, 8 gros chars, 6 à pont, 1 à échelles et 1 pour le transport du lait à 1 et 2 chevaux, 1 voiture à essieux patentés, 1 char de marché avec cadre, 1 traicneau, 1 caisse à purin, 1 pompe à purin en fonte, 2 caisses à gravier, 1 cric, 2 faucheuses, 2 faneuses, 1 râtelier-fane, 5 grands râteliers en fer, 2 charriots Brabant, 2 buttoirs, 6 herces, une à prairie, 1 rouleau, 1 semoir, 1 coupe-racines, 1 hache-paille, 1 presseur à fruits, 1 bascule, chaînes à brouter, 1 moulin à vanner, 2 brochettes, 1 bouilloire pour cuire aux porcs, sacs à graine, 4 boîtes à lait, plusieurs colliers et harnais pour chevaux et vaches, couvertures et bâches, clochettes, 2 grandes tables avec bancs, 1 chien de garde, 1 bonne juvénat de 15 ans, tous les outils aratoires servant à l'exploitation dudit domaine, et dont le détail est trop long. P 1081 F  
Conditions de paiement en-dessus de 100 fr.  
**M. Ph. DESPONT.**

**HYGIS**  
**SAVON - CRÈME - POUDRE**  
de Clermont et E. Fouet  
Genève  
Indispensable pour les soins de la toilette, donne au teint une fraîcheur et un éclat de jeunesse remarquables. Toute personne soucieuse de conserver sa beauté les emploiera et sera ravie du succès. En vente partout.

**Ne manquez pas cette offre avantageuse**  
**PENULETTES Wolter-Meri**  
Ga. année 3 a s  
N° 200. Penulette, en bois sculpté, hauteur 18 cm, bon mouvement. Fr. 2.75  
N° 508. Penulette très belle sculpture, comme gravure en cointre, très bon mouv. Fr. 3.95  
N° 704. Penulette sculpture riche et soignée, hauteur 22 cm, excellent mouv. Fr. 5. —  
**RÉVEIL DE PRÉCISION Wolter-Meri**  
Garanti par écrit pour 3 ans  
N° 245. Réveil avec grande cloche, souvenir occupation de la frontière, mouv. de première qualité, réglé à la minute, sonnerie extra forte, avec cadran lumineux. Fr. 11.75  
**BAROMETRE CHALET WOLTER-MERI**  
N° 502. Baromètre chalet, bonne qualité et bon fonctionnement garantis. Meilleur prophète indiquant le temps au moins 24 heures à l'avance. Très jolie garniture de chambre. Fr. 3. —  
ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT — ÉCHANGE ADMIS  
Catalogue illustré de montres, chaînes, bijoux, régulateurs et réveils sur demande gratis et franco.  
Fabrique d'horlogerie  
**C. WOLTER-MERI** La Chaux-de-Fonds

Prêt à livrer **Magasin de meubles** Prêt à livrer

**Fr. BOPP, tapissier-décorateur**  
Rue du Tir, 8 - FRIBOURG  
MAISON DE CONFIANCE

Avant d'acheter vos meubles, visitez s. v. p. nos magasins richement assortis en :

MEUBLES EN TOUS GENRES  
LITERIE SOIGNÉE  
TROUSSEAUX COMPLETS  
MEUBLES FANTASIE POUR CADEAUX  
BUREAUX AMÉRICAINS  
GLACES, TABLEAUX, ENCADREMENTS  
PAPIERS PEINTS, ETC.

Prêt à livrer **RÉPARATIONS** Prêt à livrer

Une maison de la place demande un bon **COMPTABLE** muni de bonnes références. 1293 S'adresser par écrit sous P 1110 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Le quina pétrole**  
à base de quina et de pétrole désodorisé est sans égal pour le soin à donner à la peau. S'adresser au Docteur S. A. Paris, Lausanne. En vente aux prix de fabrication, au dépôt.

**A LA GERBE D'OR, Rue de Lausanne, 33.**

**GRAND CHOIX** EN **Articles de ménage** EN aluminium, émail et bois

**Porcelaine - Faïences**  
**Cristaux - Verrerie**  
Couverts de table argentés  
Articles nickelés

Rue de Romont, 20 **AU DOCK** Téléphone 6.80  
Böhme & Cie  
**FRIBOURG**

Même maison à Berne : BÖHME & Cie  
rue du Marché, 46

**Vente publique**  
Lundi 3 mars, dès 1 1/2 h. de l'après-midi, l'Église de François Menétrey, de Chavannes-les-Forts, exposera en vente par voie d'enchères publiques, ensemble ou séparément, les deux propriétés de 25 poses environ chacune, qu'elle possède à Chavannes-les-Forts, l'une avec habitation, grange et étable, l'autre avec grange et étable. Cette dernière propriété sera aussi exposée en vente par pièces de terre séparées.

La vente aura lieu à l'auberge de l'Union, à Chavannes-les-Forts. Pour visiter le domaine et voir les conditions, s'adresser à Th. Conus, juge de paix, à Sieriez, ou au notaire soussigné.

Romont, le 19 février 1919. 1140  
Ch. Bosson, notaire.

**VERRE A VITRES**  
Prix avantageux  
chez **L. KOWALSKI**  
vitrier - Criblet, 12  
REPLACEMENTS A DOMICILE.

**LA SUISSE**  
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE  
ET CONTRE LES ACCIDENTS

LAUSANNE  
FONDÉE EN 1858  
Renseignements gratuits par  
Agence générale  
**G. WAGNIÈRE, Beaugard, 8, Fribourg**  
Téléph. 673

**SELLERIE-CARROSSERIE**  
Le soussigné a l'honneur de vous informer qu'il a repris pour son compte personnel les ateliers de sellerie et de carrosserie, à la rue de l'Université, 10 (Varis)

À la même adresse, à vendre un grand choix de couvertures de laine et imperméables, ainsi que deux harnais pour mulets. Occasion. 1308  
**ARNOLD SCHNEIDER.**

**VENTE DE BOIS**  
en soumission  
Le soussigné offre à vendre environ 50 m<sup>3</sup> de bois dans la forêt de l'Ériclet, près Tréyvaux.

Envoyer les soumissions avec prix par m<sup>3</sup>, jusqu'au lundi 3 mars, à midi, à Jacques Guidet, Ten Charles, Tréyvaux.

Pour la sortie du bois, on peut employer le chemin qui se trouve à proximité de la route communale.

**Pharmacie d'offices**  
pour service de nuit du 15 au 21 février 1919  
**Pharmacie**  
Sourgnécht & Sottra,  
rue de Lausanne

**ON DEMANDE**  
**1 à 2 jeunes filles**  
pour le travail de pierres fines pour horlogerie ; répartition après 15 jours, suivant capacités.  
S'adresser : Stalder, 10, au 2<sup>nd</sup> étage. 1313

**ON DEMANDE**  
pour une famille catholique de la Franche-Comté, une **jeune fille**  
de la campagne, robuste et sérieuse, aimant les enfants, pour aider dans tous les travaux du ménage, bons gages et vie de famille. 1189  
S'adresser, par écrit ou personnellement, à M<sup>me</sup> Grivel, rue de Lausanne, 58, Fribourg.

**On demande**  
**J'UNE HOMME**  
robuste, travailleur, pour travaux faciles de jardinage. Vie de famille. Gage de 10 francs par semaine. S'adresser à Jos. Heintz, J. d'ind. et Intégral (Zoug). 1315

**FILLE**  
sachant bien faire la cuisine et connaissant les travaux d'un ménage soigné. Gages 50 fr.  
S'adresser par écrit sous P 483 D à Publicitas S. A., Delémont. 1314

**ON DEMANDE**  
pour tout de suite, une **servante**  
de campagne. Bonnes références exigées. 1319  
S'ad. sous P 1213 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE**  
pour tout de suite, une **jeune fille**  
d'une vingtaine d'années, propre et honnête, comme bonne à tout faire.  
S'adresser à la confiserie Pasquier. 1296

**ON DEMANDE**  
**jeune fille**  
propre et active, sachant faire un bon ordinaire.  
S'ad. à M<sup>me</sup> Burnier, Directeur, Orbe. 1302

**CAFÉ**  
A LOUER, à Payerne un bon café bien situé ayant forte clientèle, appartenant à grand établissement. S'adresser : Étude Perchet, notaire, à Payerne. 1301

**PIANOS à vendre**  
S'ad. sous P 1193 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**TERRAIN**  
à louer, près Fribourg, près champs.  
Même ad. esse : on demande concierge, bien recommandé, avec jouissances de terre. 1318  
S'ad par écrit, poste restante M. O. Fribourg.

**PIANO**  
Bon piano noir, cordes croisées, belle sonorité, est à vendre. 1289  
S'adresser sous P 1206 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**A VENDRE**  
une centaine de caisses vides de différents genres. S'adresser : rue de Lausanne, 60. 1278

**BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG**  
Bilan au 31 janvier 1919

ACTIF	FR.	C.	PASSIF	FR.	C.
Caisse y compris avoir chez la Banque Nationale et virements postaux.	477,584	70	Capital de dotation	80,000,000	—
Banques et Correspondants	20,050,387	79	Fonds de réserve ordinaire	1,350,000	—
Effets sur la Suisse	8,525,855	33	Fonds de réserve spéciale	400,000	—
Prêts aux communes et corporations	14,429,345	57	Banques et Correspondants	5,513,137	41
Comptes courants débiteurs	26,565,803	47	Comptes courants créditeurs	8,293,793	72
Créances hypothécaires	17,435,143	29	Traits et acceptations	342,700	—
Fonds publics	11,434,151	55	Dépôts en caisse d'épargne	13,883,336	—
Coupons	130,687	—	Bons de dépôt, obligations et emprunts fixés	49,656,544	29
Immobilisations destinées à l'usage de la Banque	491,296	84	Caisse de retraite et de prévoyance du personnel	271,657	—
Meubles et immeubles	850,001	—	Comptes d'ordre	3,369,804	71
Comptes d'ordre	3,054,916	59			
<b>TOTAL</b>	<b>113,625,973</b>	<b>13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113,625,973</b>	<b>13</b>

Fribourg, le 19 février 1919  
**BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG**  
LA DIRECTION.

**COMMERCE**  
denrées alimentaires  
A REMETTRE  
Fribourg. Situation première ordre.

**A LOUER**  
rue Romont

**magasin**  
arrière magasin, caves.  
S'adresser par écrit, sous chiffre P 1039 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Occasion unique**  
A vendre un potager presque neuf, à 3 trous et bœuf, à bas prix. 1294  
S'adresser sous chiffre P 1201 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Montres-Bracelets INNOVATION**  
Vente directe du fabricant au consommateur

**Fr. 54** au comptant

**Fr. 60** à terme

Avec **Couvercle** so retenant de lui-même. NOUVEAUTÉ PATENTÉE. Aiguilles, cadran et verre protégés. 5 ans de garantie. — 10 mois de crédit. — 8 jours à l'essai. Réglage de précision. Plus de 25,000 chronomètres « Innovation » en usage. Nouveaux lettres de fabrication. Mouvement à ancre, levées visibles en rubis, double plateau, spiral breveté et balancier coupé compensateur, 15 rubis.

**BRACELET CUIR**  
No 3301 Avec inscription.  
Un pour tous, tous pour un. Modèle spécial de la maison déposée. No 3302 décor frontalière.  
Acompte fr. 10 — Par mois fr. 5.—

Pour Aiguilles lumineuses, fr. 5.— de plus. — de Cadran lumineux, fr. 5.— de plus.

Pensez aux grands avantages de notre système de vente élargie.  
Agents honoraires et sérieux demandés. Indiquez le nom du journal.

**Fabrique Innovation, A. Matthey Jaquet, La Chaux-de-Fonds**  
Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1903. La première du genre en Suisse. — Toujours livrées, jamais égales. Demandez nos catalogues gratuits et franco. Best choice de bijoutiers, Montres, Bijouterie. **Choix incomparable en Montres-bracelets de dames.**

**SALUT, MON VIEUX !!!**  
Que viens-tu faire à Fribourg, aujourd'hui ?  
— Rien de spécial, je suis en ballade.  
— Ah! c'est épatant! Alors, ne manque pas de faire une ballade jusqu'au **Café-restaurant des Charmettes**  
Tu y entreras un orchestre merveilleux.  
— Qu'est-ce donc que cette musique? — Ah! mon ami, c'est un **« SOLEA »**  
et puis, on y mange très bien aussi, paraît-il; comme pension, c'est bon marché et épatant.  
P 10017 F 1306  
Se recommande : **LE TENANCER.**

**CINEMAS ROYAL SIMPLON**

**PROGRAMME du 21 au 24 février 1919**  
Dimanche, matinées 2 1/2 et 4 1/2 h. Soirées à 8 1/2 heures

**Le Mensonge**  
Merveilleux drame moralisateur en 5 parties  
joué par VERA VERGANI  
**Mabel et Fatty en campagne**  
Comédie américaine  
Autres films en supplément

Location à la caisse de l'établissement, le vendredi et samedi de 2 à 6 heures.

**PROGRAMME des samedi 22 et dimanche 23 février**  
Matinée à 3 h. Soirée à 8 h. 45

**Le Mensonge**  
Merveilleux drame moralisateur en 5 parties  
joué par VERA VERGANI  
**Mabel et Fatty en campagne**  
Comédie américaine  
Autres films en supplément

Location chez M. FELDMANN, cigares, rue de Romont.  
Le SIMPLON étant occupé par des sociétés locales les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 mars, il n'y aura pas de cinéma ces jours-là.

Adressez-vous directement au fabricant

**Montres - Bracelets „MUSETTE“**  
5 ans de garantie. 6-9 mois de crédit. 8 jours à l'essai.

Autre 15 rubis. Haute précision. Bracelet cuir. 1<sup>re</sup> qualité.

No 501. Montre nickel blanc Fr. 43.—  
No 505. Montre argent 400/1000 cont. Fr. 54.—  
Acompte Fr. 10.— Par mois Fr. 5.—  
No 507. Montre or, 14 karats Fr. 125.—  
No 508. Montre or, 18 karats Fr. 140.—  
Acompte Fr. 30.— Par mois Fr. 15.—  
Au comptant, 8 1/2 d'escompte

Avec cadran et aiguilles lumineuses Fr. 5.— en plus

**Grand choix de Montres**  
Gratis et franco, demandez le catalogue illustré des montres « Musette » aux seuls fabricants :

**GUY-ROBERT & C<sup>ie</sup>**  
Fabrique « MUSETTE »  
CHAUX-DE-FONDS, rue Doubs, 71  
Maison suisse renommée fondée en 1871.

**DEMANDEZ à la LIBRAIRIE CATHOLIQUE**  
130, Place Saint-Nicolas & 38, Avenue de Pérolles  
les ouvrages pour le TEMPS du CARÊME et de la PASSION

Dimanche, 23 février, à 8 heures du soir à la grande salle du **CAFÉ DES GRANDS PLACES**  
**Grand loto et tombola**  
ORGANISÉ PAR LE **Syndicat des ouvrier de la Commune**  
AU PROFIT d'une caisse de secours en cas de décès  
INVITATION CORDIALE

**On demande**  
à Fribourg, pour un poste de confiance, une personne intelligente, ayant une bonne instruction. Convierait pour une jeune veuve ou demoiselle d'un certain âge. 1215  
S'ad. par écrit, sous chiffres à l'agence Publicitas S. A., Fribourg, sous P 1738 F.

**Billes d'orme, frêne, tilleul, peuplier**  
Le soussigné met en vente, par voie de soumission, 15,94 m<sup>3</sup> de billes d'orme, frêne, tilleul, et 33,10 m<sup>3</sup> de billes de peuplier, préparées à proximité de la gare de Romont (soit le long des routes cantonales Romont-Billens et Romont-Payerne).  
Le cubage a été fait sous écorce.  
Adresser les offres, par lettre cube et séparément pour chacun des deux lots, au soussigné, sous pli fermé, pour lundi 10 mars, à 6 1/2 h. du soir.  
Châtel-Saint-Denis, le 19 février 1919.  
L'inspecteur forestier : **W. Fierz.**

**LES TRAVAUX DE BORNAGE**  
de 55 parcelles formant l'art. 1270 de Galmitz sont mis au concours.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude du notaire **Max Fiolet, à Morat**, où les soumissions seront reçues jusqu'à lundi 3 mars, à 6 h. du soir. 1289

**Pour grosse affaire d'actualité**  
en plein succès et des plus hautement recommandées, on demande concessionnaire **DANS CHAQUE CANTON**  
Convierait à représentants sérieux, actifs et de toute honorabilité, pouvant justifier capacités. Occasion exceptionnelle de créer une situation indépendante et de 1<sup>er</sup> ordre. — Ecrite sous chiffres G. 980 X. à Publicitas S. A., Genève.

**Vente de bétail et chédail**  
à MORENS, près Payerne  
Pour cause de vente de son domaine, **M. Samuel Etter, à Morens** (canton de Fribourg) exposera en vente par voie d'enchères publiques libres, le bétail et le chédail ci-après désignés :  
1. **Bétail** : 3 bonnes juments, dont 1 de 8 ans, 1 de 4 ans primée au fédéral et au cantonal, et 1 de 2 1/2 ans, 19 vaches portantes ou fraîches vélées, 2 génisses portantes de 3 ans, 4 génisses de 2 ans, 4 génisses de 1 an, 1 taureau de 1 1/2 année avec ascendance de 1<sup>re</sup> classe; 5 veaux de l'année, 3 mères porcines portantes. Tout le bétail est de 1<sup>er</sup> choix, figurant au syndicat de 80 à 90 points.  
2. **Chédail** : 5 chars à pont à 2 chevaux en bon état, 1 camion à 1 cheval, avec cadre, 1 voiture à ressorts neuve, 2 fauchuses, 1 faucuse, 1 râteleuse à cheval, 1 semoir neuf, 1 rouleau en chêne, 4 herse, 1 charrue Brabant, 1 herse à prairie, 1 machine à arracher les pommes de terre, 2 hache-paille, 2 moulins à vanner, 2 caisses à gravier, 1 traicneau neuf à 2 chevaux, 1 coupe-racines, 6 colliers pour chevaux, 2 colliers pour autre bétail et quantité d'objets dont le détail est trop long.  
L'enchère aura lieu le **jeudi, 27 février courant**, et commencera à 9 heures du matin. Il sera fait deux tours de mises pour le bétail. Le chédail sera vendu entre les deux tours qui seront faits pour le bétail.  
**Paiement comptant.**  
L'exposant : **Samuel Etter.**

**Auto-Transports FASEL**  
Transports par camions  
automobiles  
FRIBOURG, Route Neuve, 11. A proximité de la gare  
informe le public qu'il se charge de tous transports, déménagements, matériaux de construction, etc. Camions sociaux pour transports de longues bois.  
SERVICE RAPIDE. TÉLÉPHONE 66.

**Vente de chédail et de mobilier**  
Pour cause de vente de leur domaine, **W. et Ad. Gutschmann, boulangers au Morens**, exposent en vente aux enchères publiques, le **jeudi 27 février**, dès 9 heures du matin, devant leur boutique 3 lits, 9 armoires, 1 commode, 1 canapé, un lavabo, 2 tables de nuit, tables et bancs, 1 chénette, 1 lit d'enfant, miroirs, 1 fer à repasser électrique, chaises, descentes de lit, couvertures de chevaux, un char à pont, 1 petit char à pont sur ressorts, un traicneau de course, 2 harnais pour chevaux, 1 hache-paille, 1 concasseur à fruits, 1 broquette à tonneau, 1 cuve à lessive, fûts, ainsi que beaucoup d'autres objets dont le détail est trop long. 1141

**Rentées de créances**  
à l'amiable et par les poursuites.  
**Banque E. ULDRY & C<sup>ie</sup>**  
Fribourg

**ON DEMANDE**  
pour le 1<sup>er</sup> mars au plus tard, jeune **employé de bureau** ayant fait un bon apprentissage de commerce, capable de correspondre couramment dans les langues française, allemande.  
Adresser offres écrites avec indications de références et photographies à Publicitas S. A., Fribourg.

**On demande**  
une **bonne à tout faire** sachant bien la cuisine. S'ad. sous P 1233 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE**  
pour un commerce de détail un **domestique** honnête et capable, très au courant de son métier et muni de bonnes références. Grands gages.  
Adresser les offres par écrit sous chiffre P 1105 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1210

**On a perdu**  
sur la place du Bourg, un montre en or, le mercredi 19 février.  
La rapporter contre récompense chez M. Navoy, 2<sup>nd</sup> étage rue du Tilleul, 103, Fribourg.

Maison de commerce sur la place **demande**  
pour tout de suite, un **apprenti de bureau** S'ad. sous P 1237 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**JEUNE HOMME**  
de 16 à 18 ans, trouverai place pour aider dans les travaux de l'agriculture. Excellente occasion d'apprendre la langue allemande. Salaire selon teste. Entree tout de suite ou plus tard.  
S'adres. à A. Berger, agriculteur, Kestenberg (Soleure). 1334

On demande à placer une **jeune fille** de 17 à 18 ans (filles d'un médecin) dans une bonne maison pour apprendre le français. Elle aimerait aux travaux du ménage.  
S'adresser à M<sup>me</sup> M. Doppler-Brunat, Breitenbach (Soleure). 1240

**JEUNE HOMME**  
de 22 ans (fils de vétérinaire) ayant une longue pratique dans la chirurgie, **demande place** chez vétérinaire ou dans une clinique, où il pourrait se perfectionner dans la française. Conditions : Vie de famille et petit salaire.  
S'adresser à M<sup>me</sup> M. Doppler-Brunat, Breitenbach (Soleure).

**On demande un bon charretier**  
connaissant très bien toutes les machines agricoles, et une **servante de compagnie**  
S'adres. sous P 1233 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**AVIS**  
DE **vente aux enchères**  
Le mardi, 25 février, à 9 h. du matin, vendra les Grands et Veveys. Police des faillites soussigné procédera à la vente aux enchères de tout un matériel d'entretien, tel que serrures, fiches, vis, mèches, outils divers, un coffre fort, etc. La vente continuera chaque mardi, aux mêmes heures et lieu. 1324  
Vevey, le 19 février.  
Le préposé aux faillites : **Ch. Lädermann.**

**On demande à louer**  
pour Carnaval 1920, un **domaine**  
de 60 à 100 poses. Le fermier possède bétail et chédail.  
S'adresser, sous P 1230 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ŒUFS FRAIS**  
sont achetés en grandes et petites quantités par le soussigné.  
Caisse de transport à disposition.  
A. Stadelmann, St-Gall Produits du Pays.